
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mardi 14 novembre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Jean-Luc von Arx*, *M^{me} Laurence Corpataux*, *M. Emmanuel Deonna*, *M^{mes} Christina Kitsos*, *Maria Pérez*, *MM. Jean Rossiaud* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre et mercredi 15 novembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous liste les nouveaux responsables des locaux de vote pour 2018. Je sais que l'affaire est un peu pénible, car seules deux personnes ont été remplacées, ce qui implique que je doive vous relire l'ensemble des noms des responsables des bureaux de vote. Vous me permettrez de remplir mon devoir, Monsieur le président. Local 21-01/Cité-Rive: président: M. Alfonso Gomez, vice-président: M. Jules Bovard; 21-02/Pâquis: président: M. Killian Sormanni, vice-président: M. Frédéric Baldini; 21-03/Saint-Gervais: président: M. Stéphane Guex, vice-président: M. Yves Chassot; 21-04/Prairie-Délices: président: M. Pascal Rubeli, vice-présidente: M^{me} Marjorie de Chastonay; 21-05/Eaux-Vives-Lac: président: M. Pascal Spuhler, vice-président: M. Eric Genoud; 21-06/Eaux-Vives-Frontenex: présidente: M^{me} Michèle Rouillet, vice-présidente: M^{me} Laurène Chatelain; 21-07/Florissant-Malagnou: présidente: M^{me} Claudine Basque, vice-président: M. Simon Brandt; 21-08/Cluse-Roseraie: président: M. Stéphane Burtin, vice-président: M. Léonard Micheli-Jeannet; 21-09/Acacias: président: M. Alberto Velasco, vice-président: M. Marc-André Rudaz; 21-10/Mail-Jonction: présidente: M^{me} Maria Casares, vice-président: M. Michel Bosshard; 21-11/Servette-Grand Pré: président: M. Gaylord Sormanni, vice-président: M. Valentin Dujoux; 21-12/Prieuré-Sécheron: président: M. Pierre Scherb, vice-président: M. Antoine Sandoz; 21-13/Saint-Jean: présidente: M^{me} Fabienne Beaud, vice-président: M. Valentin Burdet; 21-14/Les Crêts: présidente: M^{me} Marisa Widmer Rezzonico, vice-présidente: M^{me} Jessica Lo Blue; 21-15/Cropettes-Vidollet: présidente: M^{me} Hélène Ecuyer, vice-président: M. Pierre Balda; 21-16/Vieusseux: présidente: M^{me} Séverine Gammel, vice-présidente: M^{me} Pauline Brandt; 21-17/Champel: présidente: M^{me} Danièle Magnin, vice-président: M. Victor Chappuis. Je remercie les conseillères et conseillers municipaux que j'ai cités ici pour gérer ces locaux de vote. C'est un travail astreignant et complexe. Je les en remercie au nom des autorités de la Ville.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je souhaiterais que vous regagniez vos places et que vous écoutiez ces communications, cela vaut même pour le Parti démocrate-chrétien. Mesdames et Messieurs les socialistes, m'autorisez-vous? Madame Schlechten? J'aimerais pouvoir vous livrer ces communications... Nous avons reçu la lettre de démission de notre collègue M^{me} Vera Figurek, prenant effet aujourd'hui, à l'issue de nos séances. Je prie M^{me} Hélène Ecuyer de bien vouloir lire sa lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 novembre 2017

Concerner: ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Je vous confirme par la présente ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève au mardi 14 novembre 2017. C'est après mûre réflexion que je quitte cette charge. Elue dès 2003, j'ai entamé ma quatrième législature avec toujours autant de conviction, d'intérêt et d'enthousiasme. Cependant, ma charge professionnelle ayant augmenté, je ne parviendrai plus à remplir pleinement mon mandat en commission ou en séance plénière. Aussi, j'ai fait le choix de démissionner par souci d'efficacité.

Après quatorze ans en continu au sein de notre Conseil, je vous quitterai certes avec mélancolie, mais sans regret, car j'ai eu l'honneur de pouvoir exercer mon mandat pleinement durant de nombreuses années et de remplir différentes charges dont celle de présidente du Conseil municipal, présidente de la commission des arts et de la culture, de la commission des finances, et cheffe de groupe, qui m'ont permis d'acquérir de nombreuses compétences et de vivre des expériences enrichissantes.

Je tiens à remercier les personnes qui ont rendu cela possible en m'encourageant et en me soutenant durant ces tranches de vie. Tout d'abord, mes camarades de parti et de groupe, celles et ceux qui m'ont élu durant toutes ces années, mais aussi les membres d'autres groupes politiques qui m'ont accordé leur confiance au sein du Conseil municipal. Je tiens à remercier chaleureusement la cheffe du Service du Conseil municipal ainsi que toutes les collaboratrices et tous les

collaborateurs du secrétariat et de l'administration municipale pour leur efficacité et leur disponibilité. Je remercie également mes chefs et mes collègues de travail qui m'ont exprimé leur gratitude pour mon engagement politique ainsi que mes proches qui m'ont soutenue moralement.

En effet, l'engagement politique parlementaire n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Il consiste notamment en des heures passées à travailler en soirée, non seulement en commission, en groupe, avec les associations, en assemblées politiques, mais également en travail individuel énergivore qui prend parfois le pas sur le temps que l'on voudrait accorder à nos proches et à nous-mêmes. Personnellement je me suis toujours considérée comme le relais des concitoyennes et concitoyens qui m'ont élue sur un programme politique que j'ai respecté au plus près de mes convictions, car j'ai toujours considéré le travail parlementaire comme un moyen de lutte politique parmi d'autres, et non comme une fin en soi. J'ai fait de mon mieux et espère y être parvenue.

Entrée dans cette enceinte parlementaire en tant que jeune femme indignée et révoltée à l'âge de 26 ans, j'en sors à l'âge de 40 ans toujours aussi indignée mais plus sage. J'ai appris à ne pas prendre les choses personnellement et à prendre de la distance émotionnellement. Je garderai en mémoire le soutien reçu de tous bords, par des personnes empathiques, engagées, convaincues et prêtes à lutter pour leurs idées, dans le respect des différences, notamment lors des quelques rares épisodes durant lesquels des propos insultants ou sexistes ont été constatés. Cette aventure humaine a été tout d'abord un engagement au service de la population, mais également une immense leçon de vie de laquelle je sors grandie. Je partirai donc en paix, le cœur léger. Je garderai aussi en mémoire toutes les satisfactions et victoires politiques obtenues en faveur de la majorité de la population, ainsi que des plus démunis d'entre nous. Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les collègues que j'ai connus dans cette enceinte qui nous ont quittés trop tôt. J'emmène tous ces souvenirs avec moi et ne vous quitte pas, je pars...

Je me réjouis de vous retrouver peut-être à d'autres occasions et de partager d'autres tranches de vie. Je souhaite également beaucoup de plaisir dans l'exercice de son mandat à ma successeuse qui sera parmi vous dès demain.

Dans l'attente de vous revoir prochainement, je vous transmets, Monsieur le président, chères et chers conseillères et conseillers administratifs, chères et chers collègues, tous mes vœux de bonheur pour la suite de votre mandat au service de nos concitoyens et concitoyennes.

Vera Figurek
Conseillère municipale

(Applaudissements.)

Le président. Merci pour M^{me} Vera Figurek. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de sa remplaçante, M^{me} Annick Ecuyer, aura lieu demain, mercredi 15 novembre, à 17 h. J'aimerais saluer à la tribune notre ancien collègue et conseiller municipal M. Armand Schweingruber. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, chère Vera, il m'est – et il nous est – tout particulièrement difficile de te voir partir aujourd'hui. Je me souviens de t'avoir vue sur Léman bleu, bien avant mon arrivée ici. J'avais été éblouie par cette jeune femme brillante qui menait efficacement les débats du Conseil municipal. Tu avais ensuite accompagné mes premiers pas ici. Nous étions ensemble en commissions, notamment à la commission du logement et à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous avons aussi collaboré à l'extérieur, mené ensemble des luttes sur différents enjeux féministes, entre autres au sein du Comité référendaire petite enfance. Je ne suis de loin pas la seule de notre groupe à regretter ton départ. Il y a aussi Maria qui ne peut malheureusement pas être avec nous aujourd'hui, Gazi, Ariane, Tobias, Morten et Héléne, ainsi que d'anciennes et d'anciens avec lesquels tu as collaboré. Pour chacun et chacune, nous avons des souvenirs de moments partagés, de complicité, de débats passionnés et de confrontation aussi.

Tu viens de le dire, cela fait quatorze ans que tu fais partie de ce Conseil municipal. Tu as quasiment été membre de toutes les commissions. Tu en as présidé quelques-unes, comme celle de l'art et de la culture, du règlement et des finances. Tu as été cheffe de groupe et, surtout, tu as présidé ce délibératif. Quatorze ans d'engagement fort, d'une grande présence et d'affirmation. Quatorze ans de temps investi dans la vie politique de notre ville pour le bien commun. Nous le savons, ta décision de quitter cette enceinte n'a pas été prise sur un coup de tête, ni suite à un événement particulier. Au contraire, c'est un long cheminement qui t'a amenée à prendre cette décision. Tu nous en as expliqué les raisons, notamment politiques, mais également celles liées à ton engagement ailleurs, à l'école, auprès de tes élèves, ainsi qu'à ta collaboration avec les collègues, dans leur réseau autour de l'école. C'est également important, nous le reconnaissons. Toutefois tu nous manqueras. Ton analyse toujours approfondie, ton travail, la clarté de tes interventions, ta précision, mais aussi tes rires, ta capacité de synthèse et d'argumentation et tes positions résolument féministes et anticapitalistes.

Je tiens, au nom d'Ensemble à gauche et de SolidaritéS, la composante dont tu fais partie, à te remercier pour ces quatorze ans d'engagement pour la vie de cette ville et à te dire aussi que nous tous et toutes te souhaitons tout le meilleur pour tes futurs engagements et projets de vie et de travail. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chère Vera, c'est avec une certaine émotion que je vois que tu nous quittes, après avoir fait un bref passage au Grand Conseil et, sauf erreur, après un petit moment de double mandat. Si tu permets que je te tutoie, je pensais que tu te concentrerais sur le Conseil municipal. La vie en décide autrement, ta nouvelle carrière professionnelle te fait lâcher les rênes, pensant que tu ne pourras pas bien assurer ces deux tâches en même temps. On ne peut que t'en remercier. En effet, tout le monde ne fait pas forcément ce choix. Certains cherchent à cumuler sans pouvoir assumer, ce qui n'est pas toujours une bonne chose.

On te regrettera, en tout cas moi-même et le groupe du Mouvement citoyens genevois. Certes, nous sommes des adversaires politiques, mais nous ne sommes pas des ennemis. Je crois que cela est important. Ce que j'ai moi-même pu apprécier en toi, ainsi que le Mouvement citoyen genevois, c'est ton impartialité. Avec toi on pouvait dialoguer. Nous étions rarement d'accord, cependant cela se passait dans l'honneur, dans la véritable palabre qu'il doit normalement y avoir ici et ailleurs, dans les parlements et les délibératifs. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Parfois c'est un peu chaud, mais il faut que l'on respecte son adversaire politique – ce n'est pas un ennemi, je le redis encore. Merci pour l'attitude que tu as eue durant ces quatorze ans, c'est impressionnant. Tu as presque réussi à me battre... Je rigole. Bon vent pour la suite de ta carrière, dans l'attente peut-être d'un retour ultérieur. En tout cas merci pour ta contribution aux travaux de ce Conseil et à la poursuite de l'intérêt général de la population, car on travaille pour elle en définitive et on essaie de faire de notre mieux. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma chère Vera, cela fait dix ans, bientôt onze, que je te côtoie au sein de ce délibératif. Tu es une des personnes en qui j'ai pu voir le plus grand respect de l'autre. Quoi qu'il en soit et quel que soit le débat, j'ai énormément apprécié le travail avec toi, et mon groupe aussi, que ce soit en commission ou en plénière. Ta petite phrase: «Je ne voulais pas prendre la parole, mais...» nous manquera. Tu étais la seule à nous la citer, pour finalement développer longuement tes interventions. S'il est vrai que ces derniers temps on a vu une petite lassitude arriver dans ta manière de travailler, on comprend tout à fait ta décision, car on fait ce qu'on peut dans la vie, pas toujours ce qu'on veut. Quoi qu'il en soit, tout le groupe du Parti libéral-radical te souhaite le meilleur. Genève étant un tout petit village gaulois, on se reverra. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je crois qu'il doit y avoir une erreur, car il ne me semble pas que M^{me} Figurek ait démissionné... Ce serait une trop grande déception en tout cas, le Parti démocrate-chrétien serait déçu. A titre personnel, ce serait un effondrement. J'aurais voulu que Vera poursuive. J'aurais voulu que Vera

puisse s'exprimer beaucoup plus, comme elle l'a fait dans le passé, avec un peu plus de présence, surtout en face de nous. (*M. de Kalbermatten désigne les sièges du Conseil administratif.*) Je pense que tu avais toutes les qualités nécessaires pour le faire, et le Parti démocrate-chrétien en était conscient. Je crois que tu as raison de partir du Conseil municipal, mais tu aurais dû aller ailleurs – je le répète: en face de nous –, et non pas nous quitter pour aller dans les limbes de Genève.

Vera, mon souvenir est incomplet, car je n'ai malheureusement pas pu siéger très souvent avec toi; je ne sais donc pas si c'était voulu – en tout cas jamais de ma part, c'est une certitude. J'ai eu l'honneur de siéger au bureau avec toi lorsque tu étais vice-présidente, avant d'assurer ta présidence. Déjà là on sentait cette femme de caractère, décidée, qui avait envie de faire bouger les choses. On sentait également une petite pointe d'enseignante, car il fallait parfois recadrer le bureau, qui était relativement discipliné. C'était sous l'ère du président Piguët, pour nos chers amis socialistes. Ce n'était pas une présidence facile, pourtant tu as toujours su être là pour remettre les choses plus ou moins dans les rails. C'est là le souvenir «politique» entre guillemets le plus marquant que j'ai vécu personnellement avec toi. C'était pendant cette période de bureau, en 2008.

Ensuite il y a eu ta présidence, une des rares présidences excellentes que j'ai pu voir. C'était une très bonne présidence. M. Guy Dossan qui n'est pas là a été le premier vice-président que j'ai connu, et j'en garde aussi un souvenir mémorable. Il ne part pas, mais je tiens quand même à dire qu'il était un très grand président également, comme toi. Aujourd'hui avec M. Lathion, je pense qu'on a la naissance d'un nouveau champion. (*Rires.*)

Vera, je me souviens aussi de tes luttes syndicales plus précisément, car je sais que c'est un domaine qui t'intéresse particulièrement. Te lancer là-dedans corps et âme est ce qui t'honore. Tes luttes féministes, cela a déjà été dit, je ne veux pas trop le répéter, le fait que tu sois une femme de conviction, de caractère, est une chance extraordinaire pour notre collectivité. C'est même une chance extraordinaire dans la vie. J'espère que tu continueras à rayonner de cette façon-là. Le Parti démocrate-chrétien, dont je suis un simple représentant, te souhaite le meilleur pour l'avenir. Tu nous manques déjà. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Chère Vera, où est-elle? Elle se cache... Je ne la vois pas bien... (*Rires.*) J'ai également siégé avec Vera et, au nom des Verts, je dirai quelques mots. On te sait engagée, bien sûr, ainsi qu'enseignante chargée du soutien pédagogique. J'ose le dire ici: qu'est-ce que tu vas nous manquer. En effet, on a besoin de soutien pédagogique au sein de ce délibératif. Tu es effectivement une excellente intervenante avec toujours beaucoup de sérieux. Tes interventions sont très argumentées. Tu es toujours agréable, aimant rire. Vera aime rire, Vera a de l'humour aussi, elle est à chaque fois partante pour défendre

toutes les causes qui lui tiennent à cœur, et elles sont nombreuses, relatives à la justice, aux conditions de vie des gens. Elle a toujours défendu les aides sociales, pour les familles monoparentales, les personnes âgées, les jeunes en formation et les crèches. Elle a promu les logements bon marché. En tout cas elle tient un véritable programme Ensemble à gauche à elle toute seule dans ses argumentations, comme d'autres d'ailleurs. Toutefois Vera aime particulièrement bien le rappeler. Vera, bien sûr qu'on n'est jamais très heureux que quelqu'un nous quitte quand on l'apprécie énormément, mais puisque tu ne nous quittes pas, je te dis, au nom des Verts, à tout à l'heure! Merci beaucoup pour ton engagement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Albane Schlechten (S). Chère Vera, au nom du groupe socialiste, je tiens à te dire que nous te regrettons déjà. On ne s'est pas connues très longtemps, mais je tenais à saluer tes compétences, ton intégrité. Intégrité qui apparemment te fait démissionner aujourd'hui pour te consacrer aux autres combats et engagements, ce que nous respectons aussi énormément. Alain a parlé dans son intervention de ta présidence du Conseil municipal, j'espère qu'on aura à nouveau une présidence femme. Cela nous manque. (*Effet Larsen.*) C'est horrible ce micro qui siffle, c'est un complot... En fait tu ne peux pas t'en aller, car mon micro ne fonctionne pas.

J'avais encore un petit mot d'un ami commun qui n'est pas là non plus pour l'instant et qui te dit que le lobby de la choucroute anonyme t'adresse ses plus profondes salutations et te dit à bientôt. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Madame la conseillère municipale, chère Vera Figurek, c'est avec une grande émotion que nous prenons aujourd'hui congé de vous. Vous avez vu comment nous avons applaudi longuement, non pas que nous ayons passé beaucoup de temps ensemble; en vérité, nous nous sommes vus en commission seulement une ou deux fois, lors d'un remplacement. Je n'ai pas vécu votre présidence non plus, mais elle a dû être excellente. C'est surtout ici, en séance plénière, que j'ai eu le plaisir de vous connaître. Vraie femme de caractère, toujours élégante, vous n'aviez pas besoin d'une tenue quelque peu négligée pour exprimer votre gauchitude. Votre engagement pour votre cause ne laisse pas de doute quant à votre conviction.

Bien sûr, vous n'avez que rarement réussi à me convaincre. Toutefois c'était toujours un plaisir de vous écouter, tant vous êtes une brillante oratrice. Dommage qu'il n'y ait pas de prix pour le meilleur orateur du Conseil municipal, car vous l'auriez sûrement remporté plusieurs fois d'affilée. Par ailleurs, vos interventions commençaient à me manquer depuis un moment, tant il est vrai

qu'il devenait de plus en plus rare que vous preniez la parole. Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, j'aimerais vous remercier pour tout ce que vous avez apporté au Conseil municipal et vous souhaiter beaucoup de succès et de satisfaction dans vos nouvelles occupations. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Hier, Vera, on te criait: «Rends ton passeport, Figurek!» Aujourd'hui, Vera, tu rends ton tablier, selon l'expression consacrée. J'étais, Vera, ton chef de groupe adjoint, durant ma première année de fonction au sein de ce Conseil municipal. J'ai vraiment gardé un excellent souvenir de cette initiation à la vie de ce parlement délibératif, parfois un peu agité, c'est vrai. Aujourd'hui, en toute franchise, j'ai l'impression que nous manquons tous et toutes une occasion. Au fond, la Ville de Genève perd une chance en te voyant partir, parce que, comme je l'ai soutenu en son temps, je pense que tu ferais encore une excellente magistrate pour Genève. Toutefois les choses en ont décidé autrement. D'un point de vue strictement politique, je le regrette. Néanmoins il ne faut rien regretter. Au contraire, il faut admettre que quatorze ans dans cette enceinte doivent être longs, surtout vers la fin (*rires*). Avec l'amitié sincère que je te porte, je te souhaite de continuer à rester ce que tu es, c'est-à-dire une belle personne, dans tous les sens du terme. Bonne route! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci pour tous ces messages et compliments bien mérités adressés à M^{me} Vera Figurek. M. Eric Bertinat, premier vice-président, vous remet un cadeau de la part du Conseil municipal. (*L'assemblée se lève et applaudit longuement M^{me} Figurek.*)

J'aimerais saluer à la tribune les participants de l'atelier découverte Bienvenue en Ville de Genève, conduit par M. Romain Bischoff, chargé de formation. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai quelques communications techniques à vous transmettre. Je vous prie de manipuler les micros de la salle avec la plus grande précaution, surtout à la fin des interventions. Le service informatique du Grand Conseil a en effet constaté qu'il arrivait fréquemment que des micros se retrouvent endommagés après les séances du Conseil municipal, ce qui a un coût en temps et en matériel pour les réparer et assurer le bon fonctionnement de la salle. La salle doit pouvoir être utilisée pendant les sept mois à venir, et le stock des pièces de rechange diminue, sans garantie de pouvoir être renouvelé, étant donné la vétusté des installations électroniques – on l'a remarqué à plusieurs reprises. Je vous remercie donc de ménager le matériel mis à votre disposition.

Résolution: une commission pour élucider les causes et évaluer les conséquences de l'inondation du Grand Théâtre

Je vous annonce le retrait de deux objets. La motion M-1246, «Stop à la discrimination du Musée d'histoire naturelle!»¹, actuellement en étude à la commission des arts et de la culture, est retirée par ses auteurs. Est également retirée la résolution R-214, «Chantier du Grand Théâtre: une commission ad hoc pour élucider les causes et évaluer les conséquences de l'inondation». Une motion d'ordonnancement sur un nouvel objet portant sur la même problématique sera proposée en lieu et place tout à l'heure.

L'inauguration de la plaque commémorative pour le refuge genevois de Josué Janavel, résistant vaudois du Piémont, aura lieu vendredi 1^{er} décembre 2017, à 11 h, et non à 14 h, comme indiqué dans la réponse à la motion M-1291.

4. Résolution du 17 octobre 2017 de MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Chantier du Grand Théâtre: une commission ad hoc pour élucider les causes et évaluer les conséquences de l'inondation» (R-214)².

PROJET DE RÉOLUTION

Attendu que:

- les problèmes occasionnés par l'inondation des niveaux inférieurs du chantier du Grand Théâtre ont été portés à l'attention du magistrat en charge et du Conseil municipal de la Ville de Genève lors de sa séance plénière du mardi 6 juin 2017;
- à l'énoncé de ces problèmes, le magistrat en charge les a démentis formellement et a déclaré qu'il s'agissait d'«élucubrations»;
- quatre mois et demi plus tard, mi-octobre 2017, la presse locale a confirmé l'inondation du chantier du Grand Théâtre;
- la saison artistique 2017-2018 de l'institution sera gravement compromise;
- outre les frais considérables entraînés par l'inondation qui aurait endommagé certaines installations techniques, des indemnités importantes seront à verser aux artistes et aux metteurs en scène en dédommagement des probables annulations de leurs spectacles;
- les conséquences de ces problèmes auraient pu être réduites si le magistrat en charge n'avait pas caché leur existence et leur gravité quand la question lui a été posée,

¹Développée, 2694.

²Annoncée et motion d'ordonnancement, 2803.

conformément aux dispositions de son règlement et notamment aux articles 114 et 116, le Conseil municipal de la Ville de Genève déclare qu'une commission «ad hoc» est constituée avec pour objectif de:

- étudier les raisons qui ont conduit le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et son magistrat à cacher au Conseil municipal, durant plus de quatre mois, les graves problèmes qui ont frappé le chantier du Grand Théâtre;
- évaluer avec la plus grande précision et toute la rigueur requise les conséquences (notamment humaines, artistiques, techniques et financières) des problèmes survenus sur le chantier précité;
- identifier les dysfonctionnements internes au département des constructions et de l'aménagement relatifs aux problèmes du chantier du Grand Théâtre;
- rédiger un rapport destiné au Conseil d'Etat afin que ce dernier, en sa qualité d'organe de surveillance des communes, puisse décider des mesures à prendre en toute connaissance de cause.

La commission est formée par le premier signataire de la présente résolution ainsi que par une ou un membre de chacun des groupes représentés au Conseil municipal.

Cet objet est retiré par ses auteurs.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-376: «Pour l'organisation d'une réunion au sujet des bornes mobiles, à l'entrée de la rue Chandieu, et au sujet de la circulation à la rue Chandieu»;
- P-377: «Pour que cessent les agressions des pigeons contre la clientèle des terrasses des cafés du Bourg-de-Four». (*Rires.*)

6. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a quinze jours, j'ai été interpellé au marché aux puces par plusieurs marchands qui m'ont demandé à réintégrer leur place au plus vite. J'aurais voulu savoir si la fin des travaux de l'aménagement de la plaine de Plainpalais était toujours prévue pour avril 2018. De plus, serait-il possible que les puciers du samedi et du mercredi réintègrent leur place sur l'espace qui est maintenant goudronné?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à vous dire que les travaux vont bon train. Nous planterons bientôt des arbres, en janvier-février, comme prévu. La mise à disposition de la plaine de Plainpalais, après avoir effectué ces derniers travaux, est programmée pour le mois d'avril, comme vous l'avez annoncé. On a essayé de voir s'il était possible de désarmer le chantier comme on dit, et de le remettre après, mais ça semble impossible. Malheureusement, je ne peux que constater cette réalité, y compris du point de vue de la sécurité qui doit régner sur un chantier. En effet, si des personnes venaient à se casser une jambe ou à avoir un accident, les responsables du chantier en seraient tenus pour responsables. J'essayerai de voir ce qu'il est possible de faire. Nous essayons en permanence d'agir ainsi, mais malheureusement faire autrement risque d'être fort peu probable, pour des raisons d'assurance et de sécurité.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Je pensais qu'il serait là aujourd'hui... Elle concerne un problème bien réel qui a d'ailleurs fait rire cette assemblée. Il s'agit de la fermeture par le Service des espaces verts des deux pigeonniers de la place de la Taconnerie, ainsi que de la démolition de celui de la plaine de Plainpalais. (*M. Guillaume Barazzone arrive.*) Le voilà... Le résultat est que depuis un certain temps, à la place du Bourg-de-Four, sur les terrasses, les pigeons ont pris l'habitude de se jeter sur les croissants, cacahuètes et autres nourritures des clients. Ils ne craignent même pas l'intervention des serveurs. Cela crée également un certain nombre de nuisances pour la population.

Ma question est la suivante: est-il possible, Monsieur le magistrat, de mettre à disposition un mini-pigeonnier, dans le proche environnement concerné, et de remplacer les deux qui sont fermés, de manière à prévoir de la nourriture, ainsi que de prélever des nids les œufs pondus par les pigeons et les remplacer par des œufs factices, comme cela se fait dans d'autres villes? En effet, il faut calmer les pigeons avec la mise à disposition de nourriture, entre autres, pour ainsi réduire la

population des pigeons en Vieille-Ville et les nuisances qu'ils provoquent auprès des habitants du quartier.

Le président. M. le magistrat vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Lors de la séance du 17 octobre, Monsieur le magistrat, vous aviez indiqué que les terrasses de bistrot pourraient rester ouvertes jusqu'au 12 novembre, au lieu du 31 octobre, en raison des conditions météorologiques clémentes qui s'annonçaient pour les semaines à venir. Or, un propriétaire de café au boulevard Carl-Vogt m'a récemment interpellé en m'indiquant que vos services lui avaient demandé de fermer sa terrasse au 31 octobre, comme l'année précédente. Il en était étonné, puisqu'il avait entendu, comme nous tous, que l'ouverture des terrasses était prolongée jusqu'au 12 novembre. D'où la question de traitement des dates de fermeture de terrasses. La fermeture dépend-elle encore d'autres facteurs, notamment le fait de savoir si la terrasse en question empiète sur une place de parking? Est-ce que cela fait une différence, puisque c'était le cas? Le cas échéant, pourquoi fermer cette terrasse-là et maintenir, à quelques pas de là, les autres terrasses ouvertes une douzaine de jours supplémentaires?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. M. Sormanni avait également soulevé ce point de manière informelle la dernière fois, et j'avais pu lui répondre. Je le refais donc pour l'ensemble du Conseil municipal. Vous avez raison de mentionner qu'il y a une différence entre les terrasses qui sont sur le trottoir, sur le domaine public et sur les places de parking, car l'autorisation pour ces dernières nous est délivrée par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Cette année, il n'était pas possible de faire une prolongation, pour les terrasses sur les places de parking non plus.

En revanche, nous avons pris langue avec le département et, normalement, cela devrait être possible pour l'année prochaine. On aura cette autorisation, s'il y a une prolongation. A priori je ne vois pas de raison qu'il n'y en ait pas. On pourrait élargir cette exception. Encore une fois, c'est le Canton qui doit également être d'accord. C'est une espèce de double autorisation pour prolonger l'ouverture des terrasses, si vous voulez. Vous pourrez expliquer cela au propriétaire du café concerné. On a d'ailleurs regretté cette inégalité de traitement. C'est la raison pour laquelle nous avons écrit au Canton. Dans son rayon d'action, la Ville a

autorisé deux semaines de plus à tous les commerçants qui avaient une terrasse et qui souhaitaient la maintenir ouverte plus longtemps, en raison de la météo particulièrement clémente.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse à M. le magistrat Rémy Paganì. Elle concerne le parking Clé-de-Rive. La question est double; il s'agirait de savoir où on en est aujourd'hui dans la procédure pour ce réaménagement de la Clé-de-Rive, y compris le parking, et à quel moment le Conseil municipal sera saisi des différentes demandes et sur quels objets, si l'objet est divisé en plusieurs parties. Je vous remercie.

M. Rémy Paganì, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez pu lire dans un quotidien de la place, vendredi je crois, que l'autorisation définitive faisant suite à l'autorisation préalable datant d'il y a deux ans a été déposée. Elle sera traitée comme il se doit par le département, avec tous les préavis nécessaires, le Conseil administratif ayant validé la construction. Après, il y aura des observations et des délais de recours. Parallèlement à cela, nous déposerons une demande pour une mise à disposition du domaine public, c'est-à-dire un droit de superficie qui vous sera soumis, soit avant Noël, soit plus raisonnablement après Noël. Nous tiendrons un débat sur le «marché», entre guillemets, que nous avons conclu, à savoir le parking Clé-de-Rive, ainsi que les arrêtés de circulation qui correspondront aux zones piétonnes de l'ensemble de la rue du Prince ainsi qu'à toutes les petites rues adjacentes à ce parking, et la suppression de places en référant au nombre de places de parking. Vous serez donc nantis de cette proposition en début d'année. J'espère que vous y ferez un bon accueil.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je pense que ma question s'adresse à M. Paganì. Il s'agit de vélo, pour changer un peu. Il y a récemment eu le dramatique accident à la rue Henri-Fazy, ici à côté. Il y avait des épingles à vélos, mais il n'y en a plus. Ce sont essentiellement des grosses motos ou des scooters qui sont parqués. Nous n'avons plus de place pour les vélos. Nous voulions donc vous demander si vous aviez été alerté par cela, et s'il était possible de prévoir des épingles à vélos, comme précédemment. Merci beaucoup.

M. Rémy Paganì, maire. Sous réserve de vérification, et sous votre contrôle, Madame la conseillère municipale, nous avons trouvé beaucoup plus intelligent d'aménager des épingles à vélos plus bas, vers le Café Papon, car en fait les

épingles à vélos qui étaient plus haut devaient systématiquement être enlevées pour des retransmissions télévisées, pour les cars de la télévision venant de temps à autre enregistrer des spectacles dans la cour de l'Hôtel de Ville. Nous devons enlever les épingles à vélos, les déposer et les remettre. Cela prenait du temps. Vous aviez l'occasion de m'interpeller à ce sujet. Je crois que c'est M. Deneys qui prenait d'ailleurs un malin plaisir à dire qu'il manquait des épingles à vélos. Aujourd'hui elles sont en bas, du côté du Café Papon, ce qui fait qu'elles resteront là définitivement. Les places de vélo y sont référencées. Les motos et scooters prendront la place des vélos, ce qui nous évitera de faire des déplacements incongrus.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Mais elles n'ont pas toutes été remises!

M. Rémy Pagani, maire. Je contrôlerai cela avec vous, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Je la relaie de la part d'un habitant du quartier de Chandieu. Actuellement il y a une rampe d'accès aux voitures qui est en train d'être mise en place sur la zone piétonne, sur la place vers l'école de Chandieu, la zone étant piétonne. Est-ce que M. Pagani peut nous répondre?

Le président. M. Pagani vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le viaduc de la Jonction, actuellement en rénovation depuis assez longtemps du reste. J'aurais aimé savoir où en étaient les travaux. Quand on va simplement regarder où on en est, on a de la peine à voir, car le chantier est fermé. J'aurais également voulu vous entendre sur le passage pour vélos qui est prévu. La passerelle a été démolie, si j'ai bien compris. J'ai vu qu'on a élargi le parapet pour accueillir des piétons et des vélos. J'aurais bien aimé vous entendre pour savoir si les vélos passeront tout à fait normalement ou à pied, sachant qu'il y a deux barrières. J'ai trouvé que c'était quand même assez dangereux, bien que la largeur soit plus grande qu'anciennement, d'imaginer le passage piétons-vélos sur ce viaduc. D'avance je vous remercie pour vos réponses.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je renvoie M. Bertinat à la proposition que vous avez eu l'amabilité d'accepter pour l'élargissement de la passerelle qui est accolée, sur le viaduc de la Jonction. On parle du viaduc ferroviaire qui relie le bois de la Bâtie à Saint-Jean et que les habitants utilisaient de manière assez intensive. Cette passerelle fait partie de la zone de la voie verte qui partira d'Annemasse pour aller à Saint-Genis-Pouilly. Elle laissera une large place aux vélos. Quant à savoir s'il y aura une ségrégation, c'est autre chose, mais je ne pense pas que sur la voie verte il soit question d'une ségrégation. Toujours est-il que la passerelle est assez large pour permettre aux vélos et aux piétons de circuler librement, sans créer de gros conflits.

Nous nous sommes mis d'accord avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour des questions de sécurité, du côté chemin de fer, afin de rehausser la barrière et surtout d'assurer des conditions de sécurité contre les tentatives de suicide pour faire en sorte qu'il ne puisse pas être possible d'enjambrer la barrière du côté du Rhône et de l'Arve. Cela me paraît suffisamment sécurisé pour garantir l'ensemble du passage de nos concitoyennes et concitoyens. Vous aviez demandé quand. On m'a proposé d'inaugurer la fin des travaux. Cela veut dire qu'ils s'achèveront bientôt. J'ai refusé d'y participer, car j'ai trouvé que c'était superfétatoire d'inaugurer un peu tout et n'importe quoi. Ce n'est pas n'importe quoi, mais on ne va pas commencer à inaugurer tout ce qui relève des travaux normaux. En l'occurrence, une inauguration pour l'agrandissement d'une passerelle ne me paraissait pas justifiée. Quoi qu'il en soit, les CFF tiennent à inaugurer cette passerelle et les travaux qu'ils ont faits. Je vous invite à participer, à la demande des CFF, à l'inauguration qui aura lieu de toute façon avant Pâques.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et peut-être, par ricochet, à M. Barazzone, car elle est à cheval entre le sport et la végétation. Je ne sais pas comment dire. Il me semble avoir déjà constaté, vous me confirmerez si c'est exact, que quelques arbustes ont récemment disparu aux abords du stade de Richemont. Est-ce bel et bien le cas? Si c'est le cas, j'aimerais en connaître la raison. Est-ce une raison d'extension du stade ou de la réarborisation du quartier?

Le président. On vous répondra ultérieurement, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} Yasmine Menétrey.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Comment est organisé le contrôle des stationnements dans les différents quartiers de la ville?

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, toute la politique de stationnement en zones bleue et blanche à laquelle vous faites référence est une délégation de compétences et d'autorité faite par le Conseil d'Etat et qui appartient initialement à la Fondation des parkings au sein de laquelle je siège, c'est pour cela que je vous réponds. Ce n'est pas un contrat de prestations, c'est une convention que la Ville conteste d'ailleurs, car elle ne relève pas de ses compétences. Dernièrement nous avons obtenu un jugement faisant droit à la Ville de gérer son domaine public. Nous sommes en train de négocier avec la Fondation des parkings et le Conseil d'Etat, plus particulièrement M. Barthassat, pour la gestion et surtout pour le produit des amendes posées dans le cadre du domaine public de la municipalité – on me fait signe –, les pépettes, oui! (*Rires.*)

Le président. M. Guillaume Barazzone complète la réponse.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. En complément à la réponse du maire, j'ajoute que le stationnement dangereux est strictement interdit. La police municipale s'occupe de cette tâche.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à l'ensemble de l'exécutif municipal. Avec quelques-uns de mes camarades patriotes, je fus dimanche dernier à la cérémonie du souvenir, au parc Mon-Repos. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de voir que s'il y avait quatre conseillers d'Etat, il n'y avait aucun représentant de votre exécutif municipal. J'aimerais savoir pour quelles raisons précises une telle absence s'est fait cruellement sentir.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes sollicités tous azimuts. On a quasiment dix demandes par mois au même moment. On se les répartit de manière équitable. Malheureusement nous n'étions pas présents. En l'occurrence, je n'étais pas présent à Genève pour des raisons professionnelles.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne le service InterroGE. Je suis tombé par hasard sur une question datant du 23 octobre 2013, sur le site InterroGE qui, je vous le rappelle, n'est pas censé prendre de positions politiques ou de nature à provoquer le trouble. Cette question est la suivante: peut-on qualifier d'apartheid la politique israélienne? La réponse fournie par vos services, Monsieur Kanaan, est la suivante: vous pouvez utiliser

le mot apartheid pour qualifier la situation en Israël, ou les mots ségrégation et discrimination. J'aimerais donc savoir depuis quand un service de la Ville de Genève peut prendre position de telle manière sur un conflit étranger, alors même que sa charte lui interdit de prendre position sur des aspects politiques et internationaux.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne connais pas ce cas de figure en particulier, car la base InterroGE reçoit de très nombreuses questions et suscite d'ailleurs un véritable engouement et un intérêt certain. L'immense majorité des questions est relativement anodine, mais nécessite une réponse documentée. Il faut juste savoir que les réponses ne sont jamais des opinions personnelles de la part du réseau des bibliothécaires qui s'en occupent, mais toujours des réponses documentées sur la base de documents officiels. En l'occurrence, ce sont des décisions émanant des Nations unies, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt. Non! Lisez la question.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je la lirai.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne les centres de tri. Elle sera en deux volets. D'abord le centre de tri de la promenade de Saint-Antoine où les containers alu et PET ont disparu depuis trois semaines, sans raison, ou s'il y en a une, sans information. Pourquoi et quand est-ce qu'ils reviendront? L'autre volet a trait à la Treille, qui est un parc comme les autres et qui, selon la loi, devrait être équipée en centres de tri, en raison de sa grande fréquentation. En effet, la Treille est un endroit fréquenté vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cette fréquentation en pâtît, c'est-à-dire que les bouteilles des habitués de la nuit finissent en verres cassés, ce qui est peu agréable, mais surtout dangereux pour les enfants qui récupèrent leur place de jeu, dès le matin.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. S'agissant de votre première question je vais me renseigner, parce que je ne connais pas les raisons exactes du départ de ces deux containers. S'agissant de la Treille, vous avez raison de mentionner qu'on pourrait peut-être y installer un centre de tri, cela dit, je ne suis malheureusement pas sûr que les gens avinés qui cassent des bouteilles fassent le bon geste, centre de tri ou pas, car ce sont des gens qui, a priori, s'ils ne jettent pas leurs déchets dans une poubelle normale, ne les mettront pas dans un centre de tri non plus, et

Questions orales

encore moins à 4 h, en étant complètement avinés. Je ne suis pas aussi optimiste que vous s'agissant des résultats. Il y a beaucoup de monde à cet endroit-là, c'est très fréquenté, surtout au printemps et en été, notamment par les familles. Cela fait donc sens que l'on étudie cette question. En tout cas je demanderai à mes services d'étudier la question.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat chargé de la culture et du sport. Monsieur le magistrat, dans le cadre de l'accès facilité à la culture pour tous et toutes, j'aimerais savoir si les boucles magnétiques pour les malentendants existent toujours au Victoria Hall. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, à ma connaissance oui. Est-ce que vous avez des informations différentes? Le cas échéant, je vous prie de m'en faire part. Effectivement, elles existent toujours au Victoria Hall.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne l'accueil hivernal. Vous affirmez l'ambition d'arriver à zéro sans-abri en 2020. Il y a sans doute une amélioration depuis ces dernières années avec les trois lieux d'accueils différenciés, un réseau de collaboration associatif et médico-social et autres qui font un travail important. J'étais aussi impressionnée hier, par cette équipe de 68 collaborateurs et collaboratrices. Toutefois nous sommes encore loin du compte, et l'objectif zéro sans-abri est prévu pour dans deux ans. Comment allez-vous concrètement convaincre le Canton et les autres communes de participer à cet effort? Comment prévoyez-vous la réalisation d'un accueil toute l'année? Est-ce que dans cette évolution sont aussi prévues de meilleures conditions que celles des abris de protection civile (PCi) qui, même peints en jaune et orange, donc nettement plus sympathiques, restent des abris?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, effectivement vous étiez présente hier à la réunion avec tous les partenaires en charge de ce dispositif d'urgence pour la période hivernale. Vous me posez la question de savoir comment le Conseil administratif entend atteindre l'objectif de zéro sans-abri à l'horizon 2020. Il est convaincu qu'il est aujourd'hui nécessaire d'en finir avec ces dix-sept ans d'hébergements hivernaux. Il est aujourd'hui essentiel de permettre aux personnes d'être accueillies 365 jours par année. C'est la raison pour laquelle il est important d'ancrer dans la loi ce dispositif. Les communes ont été saisies d'un projet émanant du conseiller d'Etat

Mauro Poggia. En sous-groupe de l'Association des communes genevoises (ACG), nous avons travaillé pour une mouture qui engage à la fois le Canton et les communes. Cette semaine nous présenterons encore ce projet à la commission sociale de l'ACG. Voilà où nous en sommes pour l'heure.

Nous espérons arriver à ce qu'il y ait une solidarité intercommunale s'agissant de cet accueil, puisque, je vous le rappelle, et vous le savez, jusqu'à maintenant c'est la Ville et la Ville seule qui traite cette problématique. Je vous informerai le moment venu de l'évolution de nos discussions. Pour l'heure, il est vraiment très important que l'on arrive à ouvrir ces abris toute l'année.

Vous me parlez aussi de la question de l'accueil en abri PCi. Sachez que, jusqu'à maintenant, cet accueil se fait pendant la période nocturne, du soir au matin. Certes ce n'est pas l'idéal, mais pour l'heure j'imagine mal un dispositif de 200 places, voire plus, avec les familles, dans une autre structure que ces abris PCi. Je pense que, comme toute chose, il s'agit d'avancer pas par pas. La Ville fait déjà énormément pour cette situation liée au sans-abrisme. Elle ne peut pas tout faire, elle travaille avec des partenaires. Elle travaille également avec le développement de logements-relais et elle compte évidemment sur cette solidarité intercommunale pour pouvoir prendre en charge ce dispositif toute l'année, et pas seulement durant la période hivernale.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question va dans le même sens que celle posée par M^{me} Studer d'Ensemble à gauche. La magistrate y a partiellement répondu. Je voulais juste rappeler qu'une motion avait été acceptée par ce plénum, demandant l'ouverture d'un lieu d'accueil à l'année. Ma question est dans le prolongement de celle qui a été posée: faut-il attendre une loi cantonale? Faut-il attendre les autres communes pour finalement réaliser la volonté émise dans ce cénacle qui demande au Conseil administratif l'ouverture d'un lieu d'accueil à l'année, étant donné que les abris ouvrent demain, jusqu'au mois de mars, mais que cette période ne couvre pas, vous l'avez dit vous-même, l'année en entier? Ma question qui sera adjointe porte sur la durée de séjour des personnes dans les abris. On sait que la durée est réduite, ce qui les conduit à repousser leur entrée au maximum, et à attendre les grands froids de janvier et de février, expliquant le paradoxe de l'abri ouvrant en novembre, mais qui reste vide jusqu'à un certain temps. Comment résoudre ce dilemme, afin que les personnes puissent en profiter le plus tôt possible, mais idéalement toute l'année?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, sachez que la durée de séjour est de trente nuitées, qu'en moyenne les personnes passent une vingtaine de nuitées, et que l'année passée nous

Questions orales

avons accueilli près de 1100 personnes. Il n'est pas du tout réalisable, ni même imaginable, que nous ayons une capacité d'accueil dépassant les 200 lits aujourd'hui. Pour ces personnes, deux abris sont à disposition: celui des Vollandes destiné aux personnes de sexe masculin, et celui de Richemont pour celles qui souffrent, hélas, dans leur santé physique et psychique. Ces dernières ne sont évidemment pas soumises aux mêmes critères et peuvent rester plus longtemps. Nous déplorons le fait que nous ayons à accueillir des individus nécessitant des soins hospitaliers, car ces abris ne sont absolument pas un lieu adéquat pour les accueillir.

Nous avons également renforcé la collaboration avec les hôpitaux cantonaux et nous disposons d'une équipe médicale qui se rend quotidiennement dans les abris, justement pour procurer des soins le cas échéant. Voilà comment nous comptons procéder pour améliorer la situation. Je l'ai expliqué suite à la question de M^{me} Studer. Encore une fois, je pense qu'il s'agit de travailler avec l'ensemble des partenaires, et il y en a un certain nombre. A chaque fois vous avez accepté des augmentations de subventions que j'ai d'ailleurs dû compenser avec des enveloppes dédiées à des projets spécifiques, je le rappelle. Néanmoins le soutien à ces associations, vu la situation qui se dégrade et l'aggravation de la précarité, était évidemment une priorité. Maintenant le budget vous appartient. Si vous avez des propositions, faites-les. Pour l'heure, le Conseil administratif considère que l'accueil doit être porté par l'ensemble des communes et souhaite aller dans ce sens, en tout cas c'est ce à quoi nous sommes attachés.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse en réalité au maire en exercice, Rémy Pagani, et porte sur un passage dont la presse s'est récemment fait l'écho, reliant la rue Saint-Léger et la rue Colladon – je vérifie le plan que j'ai sous les yeux... –, passage pour lequel j'avais interpellé le même magistrat, il y a de cela plus d'un an, car je me navrais de constater à nouveau, et de le constater toujours aujourd'hui, que la barrière qui longe les escaliers de ce passage a été très largement endommagée. A l'époque, c'est-à-dire il y a plus d'une année, il m'avait été répondu par le même magistrat que c'était dû à des sorties de route systématiques, raison pour laquelle j'ai également interpellé le magistrat s'agissant de la dangerosité de ce tronçon qui a été vérifiée par un accident la semaine dernière. C'était lié à des sorties de route, et la barrière avait été endommagée. Il m'a d'ailleurs laissé entendre qu'il ne servait à rien de la réparer. Le fait est qu'elle est toujours endommagée depuis un an, et que les démarches que nous avons engagées, ce que j'avais souligné à l'époque, restent manifestement sans effet. Je souhaiterais que le magistrat éclaire notre appréciation du dossier et, le cas échéant, qu'il fasse réparer cette barrière qui est en piètre état et qui mérite mieux que le sort qui lui est réservé.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout de suite à démentir le fait d'avoir dit que cette barrière devait rester en l'état, parce que de toute façon ça ne changerait rien au problème. J'ai simplement dit que les propriétaires – car nous ne sommes pas propriétaires de ces barrières, si mes souvenirs sont exacts – en ont un peu marre de réparer cette barrière. Cela dit, j'ai vu un ouvrier cette semaine qui travaillait à sa rénovation. Une autre barrière, directement dans l'alignement de la rue de la Croix-Rouge, avant de tourner vers le Palais Eynard, fait systématiquement l'objet des aléas du samedi, voire des nuits de samedi au dimanche et du dimanche au lundi, car des automobilistes se précipitent sur cette barrière. Je me fais fort de me renseigner, Monsieur le conseiller municipal, et de vous rendre une réponse circonstanciée sur l'avenir de cette barrière qui suit la première barrière que je viens d'indiquer, dont j'ai pu constater la réparation.

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, ma question s'adresse à nouveau à M. Pagani. On retournera faire un peu de vélo et traverser des ponts... Cette fois-ci il s'agit plutôt du pont de la Coulouvrenière. Quand on l'emprunte, en direction de la plaine de Plainpalais, il y a deux pistes cyclables qui sont très mal indiquées, à l'entrée du pont sur la droite; une sur le trottoir, et l'autre qui enjambe la piste du tram. En tant qu'automobiliste, je me retrouve dépassé par la droite, sur la piste du tram, par des vélos roulant à 40 km/h, alors qu'une piste cyclable existe sur le trottoir en aval du Rhône. Y a-t-il moyen d'améliorer la sécurité des cyclistes et des automobilistes sur ce tronçon, en signalant un peu mieux la piste cyclable et les voies routières?

Le président. Le magistrat vous répondra demain. La parole est à M. Stéphane Guex.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son intégralité, si je puis dire. Le premier week-end de décembre aura lieu la course de l'Escalade, avec un nombre record de participants. Je voulais savoir si la Ville avait prévu un dispositif particulier, voire exceptionnel, pour assurer la sécurité des participants et bien évidemment du public venu pour les observer.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Sachez qu'en matière d'ordre public, selon la loi cantonale et la Constitution cantonale, la police cantonale et le Conseil

Questions orales

d'Etat sont responsables d'assurer l'ordre public et de décider des mesures sécuritaires. Il va de soi que nous suivrons toute instruction que donnerait la police cantonale en la matière.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse également à l'ensemble du Conseil administratif. Le 13 septembre, soit il y a deux mois et un jour depuis aujourd'hui, sept conseillers municipaux vous ont adressé une question écrite demandant s'il était opportun que les corps de la police municipale et des sapeurs-pompiers de la Ville défilent ensemble au défilé du parc Mon-Repos, avec des associations glorifiant le militarisme et les guerres coloniales et fascistes du siècle passé, en Europe.

Vous n'avez toujours pas répondu à cette question, alors même que le règlement, à l'article 65, stipule qu'au plus tard un mois après le dépôt de la question, la réponse doit être inscrite à l'ordre du jour. C'est la troisième séance qui se tient sans que cette réponse soit inscrite à l'ordre du jour. En plus, l'article 65 précise que si vous ne pouvez pas répondre dans le délai imparti, vous devez au moins expliquer pourquoi vous n'avez pas répondu. C'est donc la question que je vous pose. N'avez-vous pas répondu à la question parce qu'elle est trop embarrassante? Ou vous n'y avez pas répondu car elle a permis de participer avec vos corps à ce défilé que l'on pourrait définir comme étant le défilé de la honte dans les conditions actuelles?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Non, Monsieur le conseiller municipal, nous n'avons pas peur de vous répondre. La raison pour laquelle le Conseil administratif ne vous a pas encore répondu, c'est qu'il attend une analyse plus détaillée de la part du Service des relations extérieures. A titre personnel, et M. Pagani n'était pas de mon avis, les choses sont claires; j'estimais que votre demande d'interdiction d'envoyer des représentants de la police municipale et des pompiers était de nature à engendrer une grosse confusion, puisqu'au fond on mélangeait cet événement visant à rendre hommage aux morts à la patrie avec les personnalités et les groupements invités ou qui étaient invités. Encore une fois, c'est mon avis personnel. Le Conseil administratif vous répondra par écrit quand il aura décidé de la réponse à vous donner.

La question qui s'est posée au sein du Conseil était de savoir si on devait ou non prendre langue avec les organisateurs en leur expliquant que cela nous posait un problème éventuel d'être associés à d'autres invités de cette manifestation. Cette dernière, en tant que telle, n'a pas posé de problème au Conseil administratif. Ce sont certains invités qui pouvaient potentiellement poser problème. La réponse, vous l'avez eue dans les faits: la police municipale et les pompiers s'y sont

rendus le 12 novembre, comme ils le font chaque année. Les membres du Conseil administratif, pour des raisons d'agenda, n'ont pas pu se rendre à cet événement traditionnel. S'agissant de l'année prochaine, puisque cet événement a lieu une fois par année, vous aurez la réponse en temps voulu, dès que nous aurons eu le temps de faire une étude historique, approfondie, pour nous faire notre propre opinion, afin que le Conseil se décide en connaissance de cause.

M. Pierre Gauthier (HP). Je m'adresse à M. Sami Kanaan: nous avons appris que le Canton a décidé de se retirer des négociations avec la Ville concernant la gestion du Grand Théâtre et le désenchevêtrement Etat-communes. L'une des raisons évoquées par le Conseil d'Etat est le statut différencié du personnel qui est soit sous le statut Ville de Genève, soit sous statut fondation, sans parler évidemment des tribulations du chantier. Ma question est la suivante: quelles sont les dispositions prises par la Ville et par la fondation pour que le personnel du Grand Théâtre ne subisse pas les conséquences sociales de l'incurie généralisée – je crois que c'est une évidence – qui risque d'entraîner une mise au chômage technique, en tout cas pour une partie d'entre eux? Quelle est la situation actuelle des actions du Conseil administratif pour préserver le personnel du Grand Théâtre?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, votre question me permet de confirmer la suspension des négociations, d'ailleurs parue dans la presse. En effet, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Longchamp et de M^{me} Emery-Torracinta, nous a annoncé suspendre les négociations concernant le Grand Théâtre et a confirmé la suspension déjà annoncée pour la Bibliothèque de Genève, tout en voulant avancer pour l'Orchestre de Suisse romande (OSR), via un projet de loi au Grand Conseil, confirmant en l'état actuel des choses le statut de tâches conjointes qui traduit la réalité d'aujourd'hui. Je relève au passage que visiblement, pour l'OSR, le fait que nous soyons en partenariat à parité ne dérange personne. La notion de partenariat est effectivement à géométrie variable dans l'esprit de certains députés. Tant mieux pour l'OSR, mais ça me surprend pour les autres institutions culturelles.

Pour en revenir au Grand Théâtre, il n'y a évidemment pas d'incurie généralisée, Monsieur le conseiller municipal, vous exagérez largement. Tout sera bien sûr entrepris pour que le Grand Théâtre continue à fonctionner dans de bonnes conditions, comme la Ville l'a toujours fait, bien avant que vous occupiez votre fonction actuelle et que j'occupe la mienne. Il est évident que le retrait du Canton n'a pas d'effet immédiat en tant que tel sur les finances, sauf si les 3 millions de francs dont la subvention a été votée en 2017, inscrits pour l'instant au projet de budget 2018 du Canton, sont menacés, ce que je n'espère pas. Je rappelle incessamment, mais visiblement tout le monde ne veut pas l'entendre,

Questions orales

que ces 3 millions de francs n'ont historiquement aucun lien avec la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), puisqu'ils remontent à la loi cantonale sur la culture et à la déclaration conjointe de 2013, et visaient notamment, pas seulement, à combler les déficits structurels du Grand Théâtre sur le plan artistique. Ils nous ont évidemment beaucoup aidés dans la période hors murs à l'Opéra des Nations. Il se trouve que j'aurai bientôt l'occasion de l'expliquer aux députés cantonaux. L'intérêt de tout le monde, au-delà des divergences politiques, est de préserver la continuité au Grand Théâtre en général, pour le personnel, le public et les partenaires. Je ne vous cache pas que les tribulations médiatiques n'aident pas dans ce domaine. Quant à la suspension des négociations, le Conseil administratif répondra la semaine prochaine au Conseil d'Etat en prenant acte, car on ne peut pas les forcer à continuer les négociations en souhaitant qu'elles reprennent dès que possible.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Sur la plaine de Plainpalais, sur la partie supérieure de l'avenue du Mail et à la rue Patru, une importante colonie de pigeons est régulièrement nourrie par un citoyen inconscient des dommages que cela peut engendrer dans la vie du quartier. Les habitants et les commerçants se plaignent régulièrement des agissements de cet énergumène, car il y a trop de pigeons en ville de Genève, et leurs déjections dérangent les gens. Est-ce que la police municipale peut intervenir pour faire cesser tout cela?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, merci pour cette question fort intéressante. Nous étudions la question, mais je voulais juste rappeler à ce Conseil municipal qui nous interpelle régulièrement sur la question des pigeons que nous n'avons pas de compétence relative à la faune et à la flore, et que c'est quand même le Canton, notamment le DETA, qui peut décider de prendre des mesures spécifiques s'agissant des pigeons. Bien évidemment, on gère les conséquences, parce que vous les avez relevées aujourd'hui avec vos diverses interpellations. On essayera de se renseigner et de prendre langue avec le Canton.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Monsieur Pagani, je vous ai remis des petits billets pour vous poser des questions précises. J'espère que vous avez eu le temps de les regarder. Sur l'arrivée des Crêts-de-Champel, il y a un parking de surface. Lorsque les utilisateurs veulent en sortir, il n'y a quasiment aucune vue, et il faut s'avancer de façon un peu périlleuse pour être sûr qu'on puisse passer. Je voudrais savoir si vous pouviez

faire poser un miroir afin que les usagers ne se mettent pas en danger. Surtout ne pas faire comme vous l'avez fait pour la sortie du parking souterrain, à savoir supprimer des places de parking en zone bleue. Est-il possible de négocier avec les propriétaires du trottoir d'en face, de sorte à poser un miroir pour que les gens voient ce qu'ils font et ne pas supprimer des places de parking?

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, d'abord j'aimerais rappeler les consignes: on ne peut pas me passer des petits billets comme ça, pour que je trouve une solution aux problèmes de la vie quotidienne. J'ai fait droit à votre demande, sur la base de deux petits billets faits sur un coin de table, mais je vous propose de m'envoyer un courriel avec une photo, éventuellement un plan, ce qui nous avantagera déjà pour situer exactement cet endroit. Je remercie d'ailleurs les conseillers municipaux qui le font, d'une manière générale, ainsi que les téléspectateurs et les citoyens qui ont le souci de l'espace public. Sachez que nous sommes proactifs et disposés à répondre rapidement aux demandes d'entretien du domaine public. C'est bien, cela nous évite de payer des gens pour aller marcher dans la rue pour faire en sorte que notre domaine public soit nickel chrome, quoiqu'on le fasse quand même pour les fouilles. Les touristes qui viennent visiter la ville reconnaissent d'ailleurs que nous avons ici une qualité remarquable de l'espace public.

Cela étant, Madame la conseillère municipale, je vous rappelle que nous ne pouvons pas placer des miroirs à la sortie des parkings, car les gens lèvent la tête et regardent dans le miroir, au détriment de tout ce qu'il se passe devant leur voiture, provoquant des accidents. Nous avons déjà discuté de cette question de miroir. Nous ne pouvons pas le faire et nous invitons les automobilistes qui sortent des parkings à faire extrêmement attention. C'est pour cette raison que nous avons placé des gyrophares orange. Malheureusement, nous ne pouvons pas non plus enlever des places de parking, car le Touring Club Suisse et certains conseillers municipaux, qui lèvent le doigt, veillent au grain et nous empêchent de le faire sans compensation. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Croyez bien que je le regrette, mais je vous invite à envoyer votre demande par e-mail et j'y répondrai si faire se peut.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Monsieur Pagani, vous avez transformé la ville, à juste titre, en tranchées de Verdun, vu les travaux importants de canalisations qu'il faut faire. Je comprends très bien: il y a des travaux à faire partout, il y a des tranchées, vous changez les canaux, les tuyaux, etc. C'est très bien, mais évidemment cela supprime énormément de places de parking, justement. Ma question est donc la suivante: lorsque les travaux seront terminés,

est-ce que vous pourrez plus ou moins nous promettre que vous rétablirez ces places de parking qui font horriblement défaut dans passablement de quartiers, principalement sur la rive droite? Disons qu'il y a une petite réclamation générale, c'est pour cela que je vous pose cette question qui est primordiale à mon avis.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que nous sommes tenus à la gestion de la compensation, inscrite dans le plan directeur du stationnement. Je ne vois pas comment nous pourrions y déroger. Monsieur le conseiller municipal, il ne s'agit pas de laisser supposer que nous y dérogeons, nous trouvons des compensations s'il y a lieu, autrement nous réimplantons ces places de parking.

Le président. Nous en avons terminé avec les questions orales. Nous sommes saisis de sept motions d'ordonnancement, et je vous remercie de bien vouloir rester dans la salle durant leur traitement. Je ne sonnerai pas à chaque fois.

Les troupes étant réunies, je passe à la première motion d'ordonnancement, qui concerne un nouvel objet à notre ordre du jour. Il s'agit de la motion M-1323 de M^{me} et MM. Vincent Subilia, Olivier Wasmer, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Pierre Gauthier et Alia Chaker Mangeat: «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» (*Brouhaha.*) Personne ne veut défendre l'urgence? (*Brouhaha.*) Je donne la parole à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président, et je vous prie d'excuser la tardiveté de mon intervention. Il y a eu confusion s'agissant des deux motions qui ont été déposées, qui toutes deux portent sur le Grand Théâtre. Comme je l'indiquais dans les considérants de la motion que nous avons déposée, nous considérons effectivement qu'en raison de l'élément de temporalité qui a été rappelé tout à l'heure, il est nécessaire d'identifier rapidement des solutions permettant à l'institution de fonctionner à la satisfaction de ses usagers, respectivement de déterminer le périmètre des responsabilités potentiellement engagées, du fait des malfaçons identifiées durant les travaux. Ladite motion doit faire l'objet d'une étude précise, diligentée le plus rapidement possible, raison pour laquelle je remercie ce plénum, dont les membres ont été nombreux à apposer leur signature au bas de cette motion, à faire droit à notre demande de traiter celle-ci avec toute la diligence que les conditions exigent.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1323 est acceptée par 40 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement porte sur l'inscription à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-216 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Patricia Richard: «Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là?». Je passe la parole à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Vous l'avez annoncé en début de séance, nous avons retiré la résolution que nous avons déposée lors de la dernière séance, mais la question de faire la lumière sur la gestion vraiment erratique du dossier du Grand Théâtre par le Conseil administratif reste ouverte. Il est clair que dans la motion précédente, les aspects juridiques, des dédommagements et des responsabilités sont importants. Toutefois notre résolution demande que l'on fasse également la lumière sur les aspects strictement politiques qui, de notre point de vue, doivent être étudiés par ce Conseil municipal. En effet, des élections très importantes au niveau cantonal sont prévues pour 2018, considérant qu'un certain nombre d'entre nous sont candidats, et il me semble nécessaire que le corps électoral comprenne la réalité de ce qu'il s'est véritablement passé dans le cadre de ce dossier, qui est une véritable catastrophe, avec tous les éléments factuels y relatifs.

Le président. Je vous rappelle que vous disposez d'une minute pour présenter l'objet.

M. Pierre Gauthier. Je termine, Monsieur le président. Les informations nous sont transmises au compte-gouttes, or il faut que la lumière politique soit faite sur ce dossier. Je vous remercie donc de soutenir cette motion d'ordonnancement pour traiter en urgence cette résolution.

Le président. Monsieur Pagani, vous avez la parole pour une minute.

M. Rémy Pagani, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je conteste le contenu de cette résolution qui laisse entendre que le département dont j'ai la charge aurait pris des risques inconsidérés sans assumer ses responsabilités. Ce n'est pas le cas. Cela étant, c'est un peu contradictoire par rapport à la première motion que vous avez acceptée. J'y ferai d'ailleurs droit sans attendre la décision de votre plénum, afin de nommer un expert. En effet, tant que l'on n'aura pas obtenu l'avis neutre de l'expert, que j'irai chercher dans un autre canton que celui de Genève, vous ne

pourrez pas faire votre travail d'investigation, s'il y en a un à faire. Il y a quand même une contradiction entre la motion dont vous venez d'accepter l'urgence et cette résolution qui met la charrue avant les bœufs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-216 est acceptée par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. Je passe à la troisième urgence, concernant l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-159 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Michèle Roulet, Vincent Schaller, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017». Je passe la parole à M. Vincent Schaller.

M. Vincent Schaller (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par ce projet de délibération, les groupes du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois demandent la modification urgente du nouveau règlement des installations sportives de la Ville de Genève, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017; je veux parler du règlement sur les piscines. Nous avons été étonnés d'apprendre lundi par le journal *20 minutes* que notre Conseil administratif a décidé tout seul qu'il serait désormais possible de se baigner dans les piscines de la Ville de Genève en burkini.

Nous ne comprenons pas cette décision, qui ne correspond à aucune demande avérée et qui en plus est complètement en contradiction avec plusieurs principes fondamentaux auxquels nous sommes attachés. Nous considérons aussi comme inadmissible le fait que, sachant pertinemment la question sensible, notre Conseil administratif a choisi de prendre cette mesure en catimini, sans aucune consultation de ce Conseil municipal, et donc en définitive sans en référer aux habitants de cette ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne s'agit pas ici de polémiquer, mais nous considérons simplement qu'à défaut de proposition concrète et argumentée du Conseil administratif sur cette question, proposition qui pourra faire l'objet d'un débat au sein de ce Conseil municipal, le port du burkini dans les piscines de la Ville de Genève doit continuer à ne pas être autorisé. Nous demandons donc simplement de rétablir les règles en vigueur avant le 1^{er} septembre 2017, en ajoutant au règlement qui vient d'être adopté...

Le président. Une minute, Monsieur le conseiller municipal!

M. Vincent Schaller. Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Nous demandons simplement d'ajouter au règlement qui vient d'être adopté les prescriptions du Conseil administratif qui datent de décembre 2015 sur cette question. Je vous remercie.

Le président. Merci. M. Sami Kanaan souhaite intervenir.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Vu les signatures sur ce projet de délibération, j'imagine que l'urgence sera votée, donc nous aurons probablement un débat demain. Le problème, c'est que c'est un règlement de la compétence du Conseil administratif, alors à moins que vous ne vouliez dissoudre le Conseil administratif – je sais que certains en rêveraient –, nous exerçons encore nos responsabilités. C'est un règlement d'exécution, ce n'est pas un règlement du Conseil municipal, mais au-delà de la question juridique, si vous votez ça en urgence, sans passage en commission, vous créez une très lourde insécurité juridique dans son application.

Si le débat a lieu en plénière, je l'expliquerai et je citerai entre autres des personnes qui normalement sont proches de vous, Monsieur Schaller, qui sont M^{mes} Brunshwig Graf et Sandoz, anciennes conseillères nationales. Je vous enjoins donc au moins d'aller en commission, parce que, au nom des personnes qui se baignent dans nos piscines, on a besoin d'une clarté juridique. Si vous votez ça en catastrophe, alors qu'on n'est pas à un mois près, vous créez une lourde insécurité juridique, dont nous, conseillers administratifs, en tout cas, ne pouvons pas prendre la responsabilité. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-159 est acceptée par 41 oui contre 30 non.

Le président. Je passe à la quatrième urgence, proposée par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, concernant la motion M-1311, déjà à notre ordre du jour, pour le réaménagement rapide de la rade. Madame Marie Barbey-Chappuis, vous avez la parole.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien demande effectivement l'urgence sur ce point, puisque, si on veut être cohérent avec le titre de la motion, il faut avancer sur ce projet et ne pas perdre trop de temps. L'été a déjà passé, et vous savez que les travaux

sur le réaménagement de la plage sont maintenant lancés. Il y a donc une opportunité d'avoir une vision globale de cette rade, raison pour laquelle nous vous encourageons à voter cette urgence pour un renvoi sur le siège de cette motion ce soir. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1311 est acceptée par 61 oui contre 9 non.

Le président. Je passe à la cinquième urgence, concernant la motion M-1289 déjà à notre ordre du jour, sur la célébration du centenaire des organisations internationales à Genève. La parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Ce texte, déposé en avril 2017, propose au Conseil administratif de prendre langue avec toutes les parties concernées par la Genève internationale pour l'organisation d'une célébration populaire, en vue du centenaire de la Genève internationale en 2019. La création de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail, les bases de la Genève internationale, de ce qui deviendra ensuite le système onusien, date en effet de 1919. Nous pensons donc qu'il y a urgence en vue de 2019 d'envoyer ce signal au Conseil administratif avec un vote sur le siège ce soir ou demain. Je vous remercie, Monsieur le président.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1289 est acceptée par 39 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. Je passe à la sixième motion d'ordonnancement, concernant l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-217 de M^{me} Marjorie de Chastonay et M. Alfonso Gomez: «Donnons un cadre au développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030». La parole est à M^{me} Marjorie de Chastonay.

M^{me} Marjorie de Chastonay (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, au nom des Verts je demande cette urgence ce soir sur la motion intitulée «Donnons un cadre au développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030». En effet, les nuisances sonores, la pollution, les émissions de gaz à effet de serre ont explosé ces dix dernières années. Le nombre de passagers a également doublé. Cette résolution invite le Conseil administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il calcule les coûts externes d'un aéroport de 25 millions de passagers à l'horizon 2030 en

termes de santé publique, d'adaptation au changement climatique, de manque à gagner et d'aménagement.

Si je demande cette urgence ce soir, c'est parce que la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) devra bientôt être adoptée par la Confédération. Cette fiche PSIA déterminera justement ces coûts. Nous demandons qu'il y ait plusieurs scénarios étudiés, puisqu'il s'agit d'un aéroport urbain et que nous vivons à proximité. Merci.

Le président. Merci. Monsieur de Kalbermatten, vous n'êtes pas signataire de cette urgence. Je ne peux donc pas vous passer la parole.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-217 est refusée par 38 non contre 32 oui (1 abstention).

Le président. Je passe à la septième urgence, concernant le rapport PR-1209 A, signée de M. Daniel Sormanni et de M. Jean-Philippe Haas. Je donne la parole à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. J'ai demandé l'urgence pour ce point, car je crains qu'on ne puisse pas traiter de cet objet étant donné la séance extraordinaire sur le budget. L'urgence concerne le rapport de la commission des sports sur la réfection du vélodrome à la Queue-d'Arve. Je remercie d'ailleurs le rapporteur, M. Carasso, d'avoir rendu ce rapport dans des délais très courts, étant donné qu'il est resté en souffrance. Si l'urgence est demandée, c'est pour que les travaux puissent avoir lieu très rapidement, car des manifestations sportives ne peuvent plus avoir lieu dans cet endroit; peut-être que le magistrat pourra nous dire deux mots quant à l'urgence de voter cela. Je tiens à préciser que tous les partis, à l'unanimité, ont voté pour cette proposition en commission. Je vous remercie.

Le président. Monsieur Kanaan, vous voulez vous exprimer sur l'urgence...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Juste pour confirmer ce que dit M. Haas, là au moins on a un sujet sportif qui fera l'unanimité, donc ça mérite d'être voté rapidement... Plus sérieusement, effectivement, on a besoin de faire ces travaux pour pouvoir reprendre les saisons dans le bon ordre. Merci.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1209 A est acceptée sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Le président. Ces urgences seront traitées demain à 20 h 30.

7. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1260).

Introduction

Par le vote de la PR-971, le Conseil municipal a accepté en 2013 un crédit visant à produire des images directrices pour les centres sportifs, situés sur deux sites dont les enjeux sont majeurs:

- les centres sportifs de la Queue-d'Arve et des Vernets (dans le cadre du PAV et des potentiels de développement);
- les centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy (dû à la vétusté et programme de densification).

Après la réalisation d'un état des lieux relatif à l'état constructif et à l'usage des centres sportifs de la Ville de Genève tout comme aux besoins sportifs, le travail des images directrices a été mené dans une vision prospective étant donné la saturation actuelle des infrastructures et le peu de parcelles disponibles en Ville de Genève.

Cette planification intègre les paramètres suivants:

- la nécessité d'intervention sur les bâtiments actuels;
- l'optimisation des infrastructures actuelles;
- le développement des infrastructures sur de nouveaux sites et sur les sites existants, en utilisant les potentiels avec une priorité accordée à la polyvalence des usages.

Vu la capacité de financement de la Ville de Genève et les projets d'investissements dans les différentes politiques publiques, la priorité a été donnée au centre sportif du Bout-du-Monde dont la vétusté est avérée.

Un échelonnement des opérations de petite, moyenne et grande envergure en découle pour tous les autres sites sportifs.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

La démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d'Arve ne peut se situer qu'à l'horizon 2030-2035, lorsque la Voirie aura quitté les lieux permettant la réalisation du grand parc des sports reliant les Vernets à la Queue-d'Arve. Or le bâtiment construit à titre provisoire en 1990 se trouve actuellement à mi-parcours de vie, d'où la nécessité d'intervenir sur les installations techniques (CVSE) et d'améliorer les conditions eu égard à la loi sur l'énergie, avec comme objectif de porter la durée de vie du bâtiment à 40 ans. Ainsi, dans le court terme, il est nécessaire d'optimiser le site.

Contexte et historique de l'opération

Sept. 1990	Inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve et ouverture du boulodrome.
1992 et 2003	Création de murs d'escalade dans la salle omnisports du centre sportif.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

M-904 du 17 février 2010	Développons les murs de grimpe
QE-425 du 18 mars 2015	Murs de grimpe à la Queue-d'Arve
M-1192 du 16 septembre 2015	Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève

Exposé des motifs

L'espace de la Queue-d'Arve consacré au boulodrome a une surface de 2285 m², sur une hauteur de 14 m.

La surface dédiée à la pétanque fait 730 m², celle aux boules en bois 218 m² et celle aux boules ferrées 420 m².

L'état des lieux effectué en 2013 par des mandataires extérieurs a permis d'établir:

- que le boulodrome est relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l'année;
- que les usagers du mur de grimpe et du badminton déplorent que la seule buvette existante dans le centre sportif soit affectée exclusivement au boulodrome, dont les horaires ne correspondent pas aux leurs;
- qu'il est recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d'affecter l'espace récupéré pour la pratique d'autres sports.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

Cet état des lieux confirme un projet d'optimisation souhaité par le Service des sports depuis plusieurs années, avec la construction d'un niveau supplémentaire dans cet espace (objet inscrit au 7^e PFI en 2011).

Ce projet de créer un niveau supplémentaire n'étant pas réaliste d'un point de vue architectural, le Service des sports a étudié plusieurs options possibles d'optimisation. Le choix final s'est porté sur la présente proposition.

La priorité absolue reste donnée à la pratique de la pétanque, pour laquelle la surface de jeu indispensable est de 37 m par 15 m, pour l'organisation des matchs LNA et LNB et pour les manifestations et championnats. En sus, des gradins provisoires doivent pouvoir être montés et démontés pour les manifestations, ce qui nécessite de réserver une surface libre ou libérable facilement assez importante.

En revanche, le choix a été fait de supprimer les pistes des boules en bois et des boules ferrées en raison de la fréquentation très sporadique de ces pistes.

Dans l'espace ainsi libéré et réaménagé, des terrains de squash (motion M-1192 «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève») et un mur de grimpe, en référence à la QE-425 du 18 mars 2015 du Conseil municipal, sont proposés respectivement d'y créer et de déplacer.

Afin de conserver la surface de jeu nécessaire pour les manifestations et championnats de pétanque, notamment pour le montage de tribunes et mise en place des repas, le programme a été réduit de 8 terrains à 4 terrains de squash.

Cette opération permettra aussi la transformation de la salle omnisports, dans laquelle se trouve le mur de grimpe, aujourd'hui en salle dédiée aux manifestations avec une capacité de 3500 personnes (gradins fixes).

Par ailleurs, la surface utilisée pour implanter ponctuellement des gradins est prévue d'être affectée aux baby-foot que le Cercle bouliste accueille déjà (équipe LNA).

Le projet pour la buvette consiste à pouvoir l'ouvrir à l'ensemble des usagers du centre sportif, en élargissant son horaire d'ouverture en fonction de toutes les pratiques sportives; son emplacement actuel fait que cette opération est facilement réalisable.

Description de l'ouvrage

La rénovation du boulodrome permettra l'aménagement de nouvelles activités comme le squash et les murs de grimpe.

La mezzanine sera aménagée avec des murs de grimpe pour les jeunes.

Pour installer les terrains de squash, les terrains de jeux de boules en bois et de boules ferrées seront supprimés.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

La surface pour la pétanque sera réduite afin de pouvoir installer les murs d'escalade.

L'accès et le cheminement pour cette zone d'activités sera comme pour les autres salles, dans le prolongement des salles de sports depuis les vestiaires existants, se trouvant au sous-sol.

La buvette devra être modifiée et mise en conformité afin de pouvoir la transformer en restaurant.

Programme et descriptif des travaux

Démolition, démontage

Plusieurs terrains de jeux existants (boules ferrées et boules en bois) seront supprimés dans le boulodrome. Les murs de grimpe, qui sont actuellement dans la salle omnisports, seront démontés et évacués.

Côté façade ouest, une partie des gradins sont également à démonter.

Le local de rangement à côté des sanitaires sera démoli.

Travaux ponctuels pour la structure du mur de grimpe

Un ingénieur civil étudiera selon la nouvelle implantation du mur de grimpe, les points d'ancrage en liaison avec la structure actuelle du bâtiment.

Travaux

Nivellement du sol à l'endroit des murets démolis.

Création de quatre courts de squash:

- ce sont des boîtes «clé en mains» posées l'une contre l'autre, d'une longueur de 26,5 m et d'une profondeur de 10 m;
- le revêtement de sol sera du parquet;
- un filet de protection sera posé au plafond des boîtes;
- les portes d'accès seront vitrées.

Redimensionnement de la zone de pétanque afin d'avoir 15 pistes.

Installation de murs de grimpe: système constructif de panneaux de bois avec des prises amovibles et pose de tapis de réception.

Remise en état du comptoir et installation d'une fermeture grillagée (lorsque le restaurant est fermé mais les installations sont ouvertes).

Le monte-plat sera supprimé.

Création de locaux techniques:

- pour les tableaux électriques;
- pour le système de ventilation de la hotte de la cuisine du nouveau restaurant;
- pour le système de chauffage.

Un nouvel agencement de cuisine sera installé.

Remplacement des aérothermes

Reprises de certaines installations électriques et pose de nouveaux luminaires.

Pose de nouveaux stores sur la façade, côté rue François-Dussaud.

Zone pour containers du restaurant à l'extérieur: installation d'un grillage couvert sur une place de parking.

Surfaces, volumes

Halle du boulodrome

Surface	2 285 m ²
Volume	29 476 m ³

Valeurs statistiques

Les travaux concernent le réaménagement intérieur du boulodrome, la transformation de la buvette en restaurant, la modification du système d'éclairage, le remplacement des aérothermes, l'installation de système de ventilation pour la hotte de la cuisine du restaurant et le remplacement des stores, côté rue François-Dussaud.

Les valeurs statistiques sont non représentatives par rapport à l'ensemble du volume.

La surface concernée par les travaux au sol est de 2285 m², ce qui situe le coût de cette réfection à 775 francs le mètre carré.

Adéquation à l'Agenda 21

Les prestations et performances des équipements climatiques seront améliorées.

Conception énergétique

L'intervention porte uniquement sur les installations secondaires de distribution de chaleur et de ventilation. L'enveloppe du bâtiment ainsi que la production de chaleur ne sont pas concernées par les travaux projetés.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

En revanche, les installations actuelles de distribution de chaleur sont vétustes et ne permettent pas un fonctionnement efficace. La régulation est hors service depuis plusieurs années et les appareils actionnés manuellement. Le niveau acoustique des aérothermes, également très élevé, ne permet pas un fonctionnement pendant l'occupation des locaux. Il est donc prévu de les remplacer, ce qui permettra une meilleure gestion des besoins énergétiques avec une réduction des consommations et une amélioration du confort d'occupation des locaux.

Description des installations techniques

Chauffage – Ventilation

La halle du boulodrome est chauffée au moyen d'aérothermes placés en toiture.

Les aérothermes seront remplacés par une combinaison d'appareils permettant le chauffage et la ventilation des locaux. Les appareils proposés permettent un fonctionnement optimisé des besoins avec une gestion des besoins en air neuf et de l'air recyclé. Ils sont équipés de récupérateurs de chaleur à haut rendement ainsi que de ventilateurs nouvelle génération à faible consommation.

Le mode de diffusion, également optimisé, permet une réduction des débits d'air traités de 25% par induction. Les tableaux électriques et la régulation seront également remplacés, ce qui permettra une meilleure gestion de l'occupation et des niveaux de température. La consommation et la gestion de l'énergie seront optimisées.

Le niveau acoustique des installations de ventilation sera sensiblement amélioré.

Pour la nouvelle cuisine, une installation de ventilation double-flux avec récupération de chaleur et une hotte de cuisine sont prévues. Une centrale sera créée pour recevoir cette nouvelle installation.

Les locaux du restaurant restent chauffés par les radiateurs existants qui seront remis en état. La ventilation du restaurant hors cuisine sera assurée par l'installation générale des aérothermes de la halle.

Electricité

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie. L'usage de luminaires à haut rendement permettra d'atteindre cet objectif.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées conformément à la norme EN 12193.

La qualité photobiologique de la lumière sera conforme quant à elle à la norme EN 62471 et IEC 60598-1.

Estimation des coûts

CFC	Libellé	Fr.
0	Terrain	0
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie	0
010	Parcelle N° 3297, feuille 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève section Plainpalais	
1	Travaux préparatoires	120 000
112	Démolitions	80 000
113	Démontages	40 000
2	Bâtiment	
21	Gros œuvre 1	130 000
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	
211.1	Echafaudages	30 000
211.5	Béton et béton armé	70 000
211.6	Maçonnerie	30 000
22	Gros œuvre 2	254 000
221	Fenêtres, portes extérieures	
221.4	Fenêtres en métal	20 000
224	Couverture	54 000
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	180 000
23	Installations électriques	100 000
230	Installations électriques	100 000
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	420 000
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	290 000
244	Installations de ventilation	130 000
25	Installations sanitaires	70 000
250	Installations sanitaires	10 000
258	Agencements de cuisine	60 000
27	Aménagements intérieurs 1	51 000
271	Plâtrerie	5 000
272	Ouvrages métalliques	45 000

3300 SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: aménagement du boulo-drome au centre sportif
 de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

275	Systèmes de verrouillage	1 000	
28	Aménagements intérieurs 2		45 000
281.0	Chapes	5 000	
281.6	Carrelages	25 000	
285.1	Peinture intérieure	10 000	
287	Nettoyage du bâtiment	5 000	
3	Equipements d'exploitation		
37	Aménagements intérieurs 1		450 000
370	Murs de grimpe	190 000	
	Terrains de squash	260 000	
4	Aménagements extérieurs		
41	Constructions		20 000
413	Construction légère préfabriquée		
	Fermeture grillagée et couverte	20 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
51	Autorisations, taxes		3 200
514	Autorisations et taxes	3 200	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		104 900
583	Réserves pour imprévus	104 900	
59	Comptes d'attente pour honoraires		365 000
591	Architecte	295 000	
592	Ingénieur civil	15 000	
593	Ingénieur électricien	10 000	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	45 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		2 138 100
	Calculs des frais financiers		
	+ TVA 8%, arrondi		171 100
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		2 309 200
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements		
	(5% × 2 309 200 francs), arrondi		115 500
III.	Sous-total		2 424 700
	+ Intérêts intercalaires		
	(2% × 2 424 700 francs × 13 mois)/(2 × 12), arrondi		26 300
IV.	Coût total du crédit demandé (TTC)		2 451 000

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-29

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le numéro 050.059.10 du 13^e plan financier d'investissement 2018-2029, page 54, pour un montant de 2 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

Un montant de 8000 francs est à prévoir pour l'entretien annuel des aérothermes, budget 314 compétent Service de l'énergie (ENE).

L'augmentation du volume d'activités ainsi que l'amplitude augmentée des horaires d'ouverture nécessite un poste de gardien d'installation sportive supplémentaire, qui est chiffré (indemnités comprises) à 97 425 francs annuel.

Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles sur 2 451 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, seront de 265 770 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2017 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement du boulodrome fera l'objet d'une requête en autorisation de construire, auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ sept mois.

La mise en exploitation est prévue fin d'année 2019.

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

Régime foncier

Le boulodrome occupe une des halles du centre sportif de la Queue-d'Arve, situé rue François-Dussaud 12 sur la parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont la surface totale est de 56 884 m².

Cette parcelle, propriété de la Ville de Genève, contient plusieurs bâtiments immatriculés au Registre foncier.

Le bâtiment concerné par la présente proposition est le N° K972 dont la surface est de 14 088 m².

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti et le service bénéficiaire est le Service des sports.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (*en francs*)

Objet: Centre sportif de la Queue-d'Arve, nouvel aménagement du boulodrome - rue François-Dussaud 12

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	365 000	15%
Gros œuvre	504 000	20%
Second œuvre	116 000	5%
Installations, équipements fixes	1 040 000	42%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	312 900	13%
Frais secondaires	113 100	5%
Coût total du projet TTC	2 451 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

CHARGES

30 – Charges de personnel	97 425	Postes en ETP	1
31 – Dépenses générales	8 000		
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	265 770		
36 – Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	371 195		

REVENUS

40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-371 195

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018	400 000	0	400 000
2019	2 051 000		2 051 000
Totaux	2 451 000	0	2 451 000

Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 451 000 francs, destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 451 000 francs.

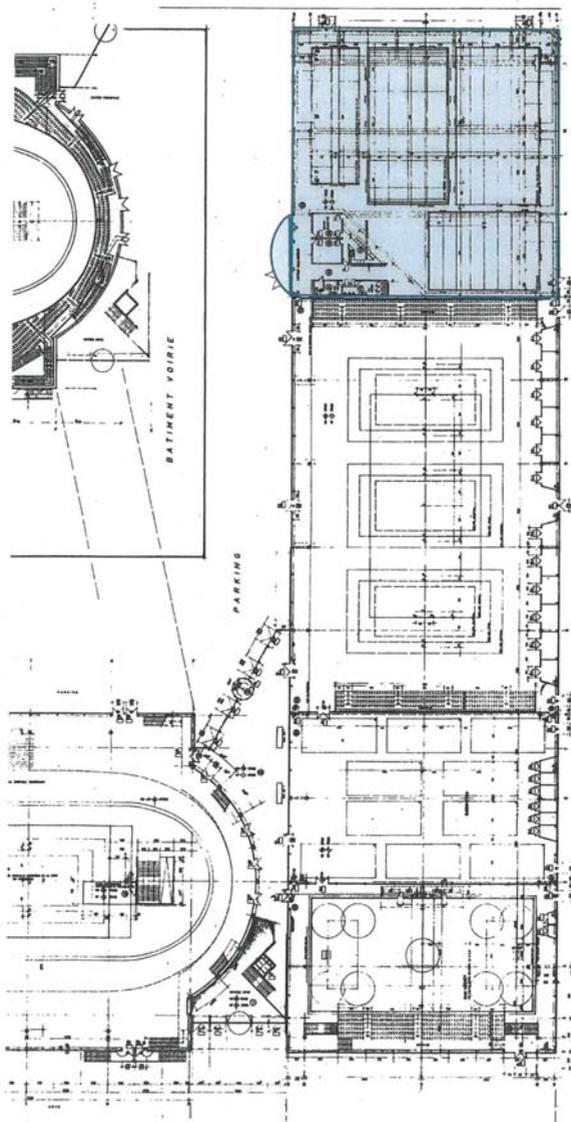
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes: – plan d'ensemble
– plan du boulodrome et mezzanine
– plan de la zone du restaurant

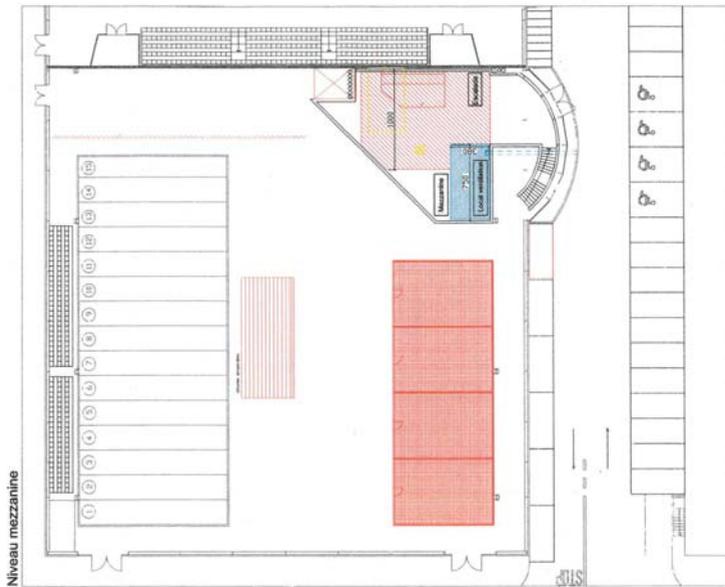
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: aménagement du boulo-drome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

3305



Plan d'ensemble du centre sportif

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: aménagement du boulo-drome au centre sportif
 de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

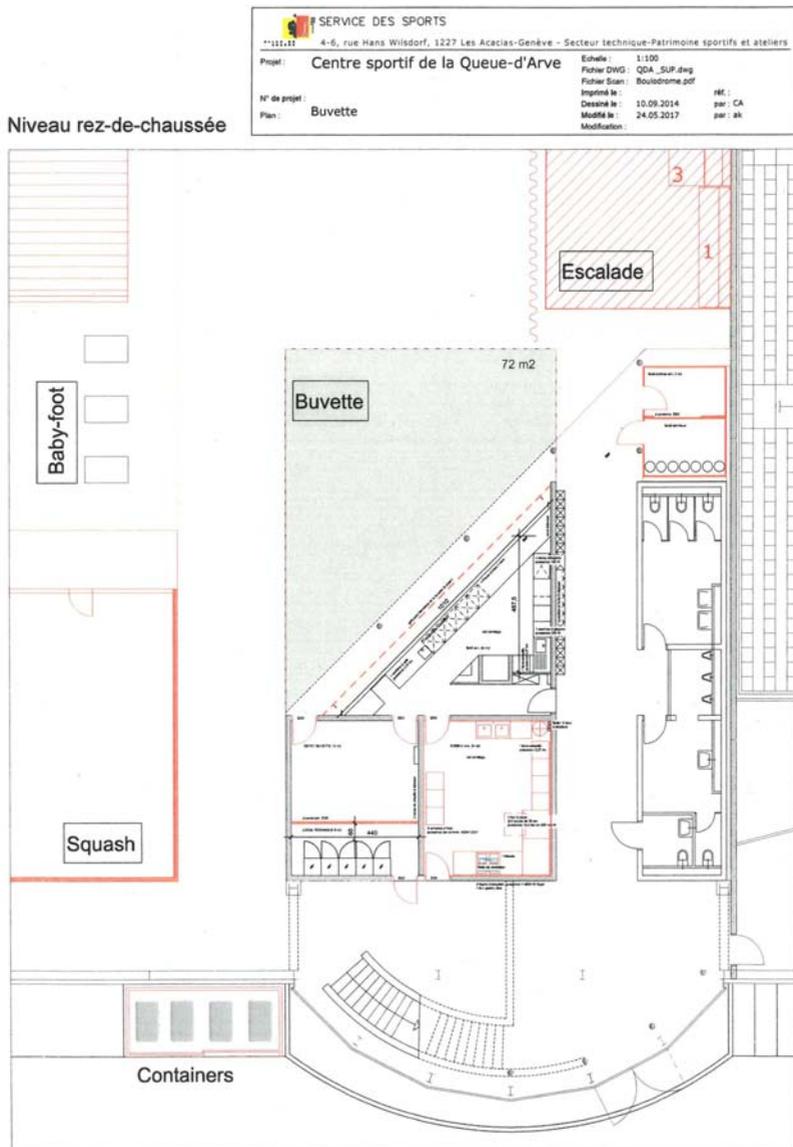


SERVICE DES SPORTS
 24, rue des Minimes - 1217 Les Anières-Genève - Suisse - tél. 022 717 11 11
 Fax: 022 717 11 12
 e-mail: service-des-sports@cantons.ch
Centre sportif de la Queue-d'Arve
 Boulo-drome
 Boulo-drome - projet
 14.10.2017

à bâtir
 à rénover

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: aménagement du boulodrome au centre sportif
de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

3307



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1260 à la commission des sports est accepté à l'unanimité (70 oui).

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

8. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 millions de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (PR-1261).

Introduction

Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Ce fonds permet d'accompagner le développement urbain de Genève lié à son essor économique et démographique.

La contribution annuelle de la Ville de Genève est fixée à 7 millions de francs et se finance par le biais d'un crédit d'engagement faisant l'objet d'une délibération adoptée de manière concomitante au budget annuel.

La première contribution, pour 2017, a été votée le 5 avril 2017 par le Conseil municipal (proposition PR-1182 du 20 avril 2016). La présente proposition concerne la deuxième contribution de la Ville de Genève, ceci pour l'année 2018.

Exposé des motifs

Le plan directeur cantonal a fixé des objectifs ambitieux en matière de construction de logements. La mise en œuvre de ce plan nécessite des efforts financiers importants de la part des communes accueillant ces nouveaux logements, pour créer les infrastructures et les aménagements.

L'objectif de ce Fonds intercommunal pour le développement urbain est de mutualiser entre les communes environ la moitié des coûts afférents à la création de ces infrastructures financées au niveau communal. La dotation annuelle au fonds financée par les communes a ainsi été définie à 23 millions de francs. A ce montant, il convient d'ajouter 2 millions de francs par année apportés par le Canton.

A l'instar du FIDU, les communes sont ainsi appelées à verser annuellement un montant qui est déterminé proportionnellement à la valeur de production d'un centime additionnel, avec toutefois une limitation de la contribution par commune à 7 millions de francs. Cette contribution a la forme d'une subvention d'investissement et doit faire l'objet chaque année d'un vote d'un crédit d'engagement ad hoc, puis elle est amortie en 30 annuités.

Le fonds procède, d'une part, à des attributions forfaitaires, se basant sur le nombre de nouveaux logements créés dans chaque commune l'année

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

précédente, et, d'autre part, à des allocations par projet. L'attribution forfaitaire est de 7000 francs par logement créé.

Cette attribution forfaitaire sera versée sous la forme d'un préfinancement de tiers sans destination. Ce préfinancement pourra être utilisé pour le financement de crédits d'investissement ultérieurs, ou réduire le montant de la contribution annuelle au fonds.

Les allocations par projets sont attribuées par le FIDU sur la base de demandes spécifiques. Les projets éligibles sont les nouveaux espaces publics non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour l'accueil de nouveaux logements ainsi que les nouvelles écoles primaires publiques. Ces allocations viendront se comptabiliser comme recettes d'investissement des crédits de réalisation de telles infrastructures.

Le conseil du FIDU est composé de sept membres, dont un représentant du DALE et un représentant désigné par le Conseil administratif de la Ville de Genève. La municipalité y est représentée par le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement.

Estimation des coûts et délai

La contribution de la Ville de Genève a été limitée à 7 millions de francs.

La municipalité devra verser ce montant au FIDU début 2018, mais au plus tard le 30 juin.

Références légales

Le FIDU est défini dans la loi cantonale sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cette base légale était jointe à la proposition PR-1182 du 20 avril 2016.

Le 21 décembre 2016, cette loi a été complétée par un règlement (350.02) qui définit et précise les attributions et les modalités de fonctionnement des organes et de l'administration du FIDU. Ce nouveau document est joint à la présente.

Par rapport à l'année dernière, il apporte de nombreuses précisions notamment dans le domaine financier (financement par logement créé, financement des infrastructures publiques et financement rétroactif exceptionnel; voir les articles 12, 13 et 17).

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Recettes

La Ville de Genève doit recevoir un montant forfaitaire octroyé pour les nouveaux logements créés sur notre territoire durant l'année 2016. Le conseil du fonds doit statuer prochainement sur le montant forfaitaire total. Il s'agira d'une recette d'investissement.

Pour les prochaines demandes de crédits relatives au financement d'infrastructures publiques concernées par le FIDU, une recette d'investissement sera évaluée puis inscrite dans le projet de délibération.

Enfin relevons que le règlement prévoit, dans ses dispositions transitoires et finales (article 17), des financements rétroactifs exceptionnels. Dans ce cadre, la municipalité peut, par exemple, demander une participation au FIDU pour la construction récente de l'école de Chandieu. Les démarches sont en cours et d'autres dossiers sont à l'étude.

Adéquation à l'Agenda 21

D'une manière générale, ce projet contribue à l'effort de constructions de logements et des infrastructures y relatives.

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029 (p. 62)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif sous le N° PFI 120.017.04, pour un montant de 7 millions de francs.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 291 500 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Contribution 2018	7 000 000	100%
Coût total du projet TTC	7 000 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	291 500	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	291 500	

REVENUS

40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-291 500	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2017			
2018	7 000 000		
Totaux	7 000 000	0	7 000 000

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

Annexe: Règlement du Fonds intercommunal pour le développement urbain du 21 décembre 2016, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 (350.02)

**Règlement du Fonds
intercommunal pour le développement urbain****350.02***du 21 décembre 2016***(Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017)**

Vu les statuts du Fonds intercommunal pour le développement urbain, le conseil adopte le règlement suivant :

Toute désignation de personne ou de fonction dans le présent règlement vise indifféremment l'homme ou la femme.

Titre I Dispositions générales**Art. 1 But**

¹ Le présent règlement a pour but de définir et préciser les attributions et les modalités de fonctionnement des organes et de l'administration du Fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après : le Fonds), les délégations de compétences, les autorisations de signature et de fixer le tarif de financement des objets approuvés par le Conseil du Fonds.

² Il définit également les règles relatives aux modalités de gestion du Fonds.

Art. 2 Champ d'application

Le règlement s'applique aux membres du conseil, ainsi qu'au personnel de l'Association des communes genevoises (ci-après : l'ACG) en charge de la gestion administrative, comptable et financière du Fonds.

Titre II Conseil**Art. 3 Première séance**

¹ La première séance de la législature du conseil est convoquée par le directeur général de l'ACG. Figurent toujours comme premiers points de l'ordre du jour les élections du président et du vice-président.

² La séance est ouverte par le doyen d'âge qui fait procéder aux élections énoncées à l'alinéa 1.

Art. 4 Elections

¹ L'élection du président et celle du vice-président ont lieu à main levée.

² Les élections ont lieu à la majorité simple des membres du conseil présents.

³ En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, il est procédé à un tirage au sort.

⁴ A l'issue de la séance, le directeur général de l'ACG communique les résultats des élections au comité de l'ACG, au Conseil d'Etat et à l'ensemble des communes genevoises.

⁵ En cas de démission du président et du vice-président uniquement pour leur fonction au sein du conseil, il est pourvu à leur remplacement par le conseil dans les plus brefs délais, pour la période restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil.

Art. 5 Séances

¹ Le conseil est convoqué au moins cinq jours à l'avance par écrit, par le président ou, à défaut, par le vice-président ou le directeur général de l'ACG, voire la personne désignée par lui au sein de l'ACG.

² La convocation mentionne la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la séance. Elle est accompagnée, cas échéant, des pièces nécessaires.

³ Le conseil ne peut siéger qu'en présence de la majorité de ses membres. Si celle-ci n'est pas atteinte et si les circonstances le justifient, le conseil peut être convoqué une nouvelle séance dans un délai inférieur à cinq jours.

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

⁴ Le directeur général de l'ACG ou la personne qu'il désigne participe aux séances du conseil avec voix consultative.

Art. 6 Publicité des débats

Les séances du conseil ne sont pas publiques.

Art. 7 Procès-verbal

Pour l'établissement du procès-verbal des séances le directeur général de l'ACG peut faire appel à un procès-verbaliste membre du personnel de l'ACG ou mandataire externe. Il veille à ce que le procès-verbaliste soit tenu à la stricte confidentialité.

Art. 8 Délégation de compétences

Le conseil peut déléguer une partie de ses compétences à la direction générale de l'ACG sur la base d'une décision dûment protocolée au procès-verbal, en définissant la mission à réaliser de manière précise.

Titre III Organe de contrôle**Art. 9 Organe de contrôle**

Le conseil mandate une société fiduciaire indépendante, après consultation de la direction générale de l'ACG, pour la durée d'un an. Son mandat est renouvelable.

Titre IV Gestion du Fonds**Art. 10 Administration du Fonds**

La gestion du Fonds est confiée à l'Association des communes genevoises dont l'administration a notamment les missions suivantes :

- 1) assurer la gestion administrative et le secrétariat du Fonds et de son conseil ;
- 2) solliciter du département en charge des finances le calcul du montant de la contribution annuelle de chaque commune genevoise, le communiquer à chaque commune et procéder à son recouvrement ;
- 3) procéder au recouvrement de la participation cantonale ;
- 4) solliciter du département présidentiel une copie des délibérations votées par les communes relative à leur contribution annuelle et procéder au recouvrement des contributions annuelles auprès des communes ;
- 5) solliciter du département en charge de l'aménagement les statistiques de logements construits sur le territoire de chaque commune ;
- 6) élaborer le projet de standards de référence pour le financement d'infrastructures publiques et les projets de procédures pour solliciter une demande de financement ;
- 7) mettre en œuvre les décisions du conseil ainsi que leur suivi, y compris les dossiers devant être soumis à l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises ;
- 8) traiter les demandes en lien avec la loi sur l'information, l'accès aux documents et la protection des données personnelles LIPAD ;
- 9) assurer la gestion financière du Fonds et, en particulier, la tenue de la comptabilité de celui-ci, les paiements de factures, la gestion de la TVA, ainsi que le placement des biens en respectant les normes applicables aux communes ;
- 10) élaborer le projet de budget annuel du Fonds et les comptes ;
- 11) élaborer le projet de rapport de gestion annuel du Fonds ;
- 12) participer à l'élaboration des projections financières du Fonds et être force de propositions ;
- 13) conserver les archives du Fonds ;
- 14) informer régulièrement le conseil sur tous les éléments importants du fonctionnement du Fonds, ainsi que sur le suivi des dossiers.

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Art. 11 Procédure d'approbation des projets

¹ Le conseil communique aux communes la procédure d'approbation des projets ainsi que les documents qu'elles ont l'obligation de fournir pour faire appel au financement de leurs projets par le Fonds.

² Le conseil ne statue que sur des dossiers complets, sur la base du préavis administratif de la direction de l'ACG.

Art. 12 Financement par logement créé

¹ Conformément à l'article 7 de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après LFIDU), le conseil statue une fois par année sur le montant forfaitaire total octroyé à chaque commune pour les nouveaux logements créés sur son territoire durant l'année précédente. L'ACG sollicite du département en charge de l'aménagement le nombre de nouveaux logements créés sur le territoire de chaque commune, sous déduction des logements démolis et des logements créés en zone 5 sauf s'ils sont au bénéfice d'une dérogation au sens de l'article 26, alinéa 2 LaLAT. L'année de référence des statistiques prises en considération correspond à l'année de la décision N moins 1 (= N-1).

² Le montant forfaitaire est de CHF 7'000.- par logement créé, quelle qu'en soit la surface et le nombre de pièces. Ce montant forfaitaire peut être révisé tous les 5 ans conformément à l'article 10 LFIDU.

Art. 13 Financement des infrastructures publiques

¹ Conformément à l'article 8 LFIDU, le conseil examine les projets d'infrastructures publiques qui lui sont soumis en vue d'obtenir un financement forfaitaire sur la base des standards de références définis dans le présent article.

² Peuvent bénéficier du financement les nouveaux espaces publics non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour l'accueil de nouveaux logements, c'est-à-dire les espaces circonscrits ayant fait l'objet d'une délibération votée après l'adoption de la LFIDU du 18 mars 2016, sur une ou des parcelles dont elle est propriétaire (domaine privé ou domaine public communal) ou pour lesquels elle dispose d'une servitude d'usage public avec charge d'entretien de durée indéterminée. Le montant forfaitaire de financement est de CHF 50.- par m² d'espace public nouveau. Sont pris en compte pour le calcul de l'assiette, les espaces ouverts au public, y compris les cheminements dévolus uniquement aux piétons et cycles pour autant qu'ils ne soient pas financés par le Fonds intercommunal d'équipement ou d'autres contributions cantonales ou fédérales. Dans ce cas, le financement est accordé par le FIDU pour le montant non pris en charge par le FIE ou les autres contributions.

³ Peuvent bénéficier du financement du FIDU les nouvelles écoles, c'est-à-dire les écoles primaires publiques ayant fait l'objet d'une délibération votée après l'adoption de la LFIDU du 18 mars 2016 et comprenant de nouvelles classes, déduction faite des classes démolies ou désaffectées. Le montant forfaitaire de financement est de CHF 700'000.- par nouvelle classe construite dans une nouvelle école et de CHF 350'000.- par nouvelle classe construite en extension d'un établissement existant.

⁴ Les rénovations et les transformations ne peuvent bénéficier des financements du Fonds.

⁵ Demeure réservé l'article 17 relatif au financement d'infrastructures ayant fait l'objet d'une délibération prise entre le 18 mars 2012 et le 17 mars 2016.

Art. 14 Délais

¹ Pour permettre l'intégration de la participation du Fonds dans la délibération de la réalisation des travaux la demande de financement doit être déposée par la commune auprès du Fonds au moins 3 mois avant la date à laquelle le Conseil municipal est saisi du projet de délibération.

² En tout état de cause la demande de participation doit parvenir au Fonds au plus tard à la mise en exploitation de l'équipement financé.

³ Demeurent réservé l'article 17 relatif au financement d'infrastructures dont la réalisation a été décidée entre le 18 mars 2012 et le 17 mars 2016.

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Art. 15 Gestion du contentieux

En cas de litige avec une commune ou le Canton, l'ACG recherche une solution non-contentieuse. Si l'ACG ne parvient pas à trouver de solution, l'objet doit être porté à la connaissance du conseil qui décide s'il convient d'agir et par quelle voie.

Titre V Autorisations de signature**Art. 16 Directive**

¹ Le conseil peut adopter une directive spécifique qui a pour but de définir la limite des personnes autorisées à signer et à engager le Fonds.

² Cette directive peut également énoncer les délégations de signature.

Titre VI Dispositions transitoires et finales**Art. 17 Disposition transitoires**

¹ Pour les infrastructures publiques (espaces publics et écoles publiques) pour lesquelles une délibération a été votée entre le 18 mars 2012 et le 17 mars 2016 un financement rétroactif exceptionnel est mis en place par le Fonds selon la règle suivante :

- a) délibération votée par le conseil municipal entre le 18 mars 2015 et le 17 mars 2016 pour autant qu'elle soit entrée en force : 80% du montant du forfait défini à l'article 13 du présent règlement
- b) délibération votée par le conseil municipal entre le 18 mars 2014 et le 17 mars 2015 pour autant qu'elle soit entrée en force : 60 % du montant du forfait défini à l'article 13 du présent règlement
- c) délibération votée par le conseil municipal entre le 18 mars 2013 et le 17 mars 2014 pour autant qu'elle soit entrée en force : 40% du montant du forfait défini à l'article 13 du présent règlement
- d) délibération votée par le conseil municipal entre le 18 mars 2012 et le 17 mars 2013 pour autant qu'elle soit entrée en force : 20 % du montant du forfait défini à l'article 13 du présent règlement

² Les demandes de financement au Fonds pour ces infrastructures sont traitées selon la même procédure que celles énoncées à l'article 11 du présent règlement.

Art. 18 Entrée en vigueur

Le présent règlement, adopté par le conseil en date du 21 décembre 2016, approuvé par l'Assemblée générale de l'ACG, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Table des matières

Titre I	Dispositions générales	1
Art. 1	But	1
Art. 2	Champ d'application.....	1
Titre II	Conseil	1
Art. 3	Première séance.....	1
Art. 4	Elections	1
Art. 5	Séances	1
Art. 6	Publicité des débats.....	2
Art. 7	Procès-verbal.....	2

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Art. 8	Délégation de compétences	2
Titre III	Organe de contrôle	2
Art. 9	Organe de contrôle.....	2
Titre IV	Gestion du Fonds	2
Art. 10	Administration du Fonds	2
Art. 11	Procédure d'approbation des projets	3
Art. 12	Financement par logement créé	3
Art. 13	Financement des infrastructures publiques.....	3
Art. 14	Délais	3
Art. 15	Gestion du contentieux	4
Titre V	Autorisations de signature	4
Art. 16	Directive	4
Titre VI	Dispositions transitoires et finales.....	4
Art. 17	Disposition transitoires.....	4
Art. 18	Entrée en vigueur	4
	Table des matières	4

Tableau des modifications

	Intitulé	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
	350.02 Règlement interne du Fonds intercommunal pour le développement urbain	21.12.2016	01.01.2017
1	Modifications	Néant	Néant

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, ça va devenir la coutume, si j'ose dire, puisqu'en fait il s'agit de verser 7 millions à un fonds de péréquation intercommunal pour faire en sorte que notre Ville puisse un peu repousser la pression exercée sur la densification de notre Ville et d'aider les communes périphériques à construire, notamment aux Cherpines. La bonne nouvelle, c'est que nous allons aussi profiter de ce fonds puisque nous avons déjà obtenu 4,5 millions pour les travaux de l'école de Chandieu. Comme c'est une question formelle maintenant, et même si le Conseil municipal ne vote pas, c'est le Conseil d'Etat qui l'imposera, puisque c'est une loi cantonale. Le plus simple serait de voter cet objet sur le siège, puisque le tour en commission a déjà été largement fait l'année passée. Je vous propose donc de voter sur le siège, Monsieur le président.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1261 est acceptée par 68 oui contre 1 non (1 abstention).

M. Adrien Genecand (LR). J'ai une question en préambule sur le FIDU. Est-ce qu'on peut avoir une fois un tableau, un vrai tableau, dans lequel on a ce qu'on a mis l'année passée, ce qu'on va mettre maintenant, et puis ce qu'on a déjà dépensé, et ce qui est prévu d'être récupéré. Ce que vous nous avez dit, Monsieur Pagani, c'est qu'on allait y gagner, dans ce schéma de Ponzi, dans lequel on communautarise quelque chose, puis à la fin on gagne plus que ce qu'on a mis. Alors moi, j'en aimerais la preuve, puisque c'est la deuxième fois qu'on verse de l'argent dans ce fonds, et j'aimerais savoir ce qu'on a récupéré. J'aimerais qu'on tienne des comptes pour ce FIDU, dans lequel on sait exactement ce que la Ville de Genève engage et ce qu'elle récupère pour chaque projet. A titre personnel, tant que je n'ai pas ça, je me refuse à voter.

Le président. Si vous le voulez, Monsieur Pagani, nous passons la parole au Conseil municipal, comme ça vous pourrez intervenir après. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai brièvement. Je crois que le débat sur le FIDU a eu lieu au mois de mai 2017, sauf erreur, pour la contribution 2017, donc les choses étaient claires; il y a eu un long débat, d'ailleurs, et je crois qu'il faut maintenant voter cette proposition sur le siège. Cela dit, je pense que M. Genecand a raison concernant le tableau, parce que c'est intéressant de savoir

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

ce qu'on paie et puis ce qu'on récupère, et il est évident qu'on ne va pas récupérer l'entier de notre contribution, sauf miracle.

Si vous avez lu l'ordre du jour, vous avez vu qu'au point 10 il y a déjà un retour de 1 400 000 francs concernant la proposition PR-1264 pour les Plantaporrêts, donc ça suit son cours, mais je pense effectivement que c'est intéressant d'avoir ce tableau avec les sommes qu'on met dans ce fonds et les retours qu'on reçoit, mais ça ne nous empêchera pas de voter le FIDU sur le siège; c'est une loi cantonale, on y est soumis et il faut en passer par là.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Genecand, pour une fois, a raison (*exclamations*)... Je siège en votre nom au FIDU, puisque ce sont des magistrats communaux qui siègent et qui ont été désignés, et la Ville de Genève a une place de fait, puisque c'est elle qui y contribue le plus. Je n'ai même pas été élu par mes pairs à l'ACG, malheureusement, mais j'ai une place de fait. Ensuite, il faut attendre un tour d'horloge; ça a commencé le 1^{er} janvier 2017 et ça doit finir le 1^{er} janvier 2018.

Pourquoi? Parce qu'il faut, notamment, que l'Office cantonal de la statistique détermine combien de logements ont été construits sur notre commune pour que nous touchions, je crois, 8000 francs par logement construit, et comme il y en a eu quatre cents approximativement – j'ai vu les dernières statistiques aujourd'hui sur notre commune, puisqu'on est une de celles qui construisent et font construire le plus de logements –, le FIDU fera le total à la fin de l'année 2017 et paiera rétroactivement, remboursera ce que nous avons mis dans le pot commun par solidarité. Il faut ajouter à cela la construction du groupe scolaire de Chandieu, avec les aménagements extérieurs, les espaces publics, et là aussi il y a besoin de calculer au nombre de mètres carrés; si mes souvenirs sont exacts, nous touchons 35 francs par mètre carré pour l'aménagement de nouveaux espaces publics.

Je me ferai donc un plaisir, Monsieur Genecand, peut-être pas le 1^{er} janvier, mais disons au mois de février, de vous fournir le tableau, d'autant plus que ce tableau je l'ai, mois après mois, puisque je me réunis avec les personnes qui ont été élues au sein du FIDU, et nous tenons un tableau extrêmement précis de tous les encaissements et de tout le décaissement que nous avons déjà octroyé cette année. Pour l'instant, je n'ai pas de bilan final pour l'année 2017; toujours est-il que je ne désespère pas, Monsieur Genecand, d'arriver à la somme de 7 millions, d'autant plus qu'il y a des rétroactifs que nous n'espérons pas, notamment pour les classes que nous avons créées, 16 classes payées 750 000 francs la classe, à 40% puisque le rétroactif était de 40%, et quand nous créerons réellement des crèches ou des écoles, nous aurons, si j'ose dire, le tarif plein pot. Je vous remercie de votre attention.

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

M. Adrien Genecand (LR). De ce que je comprends, Monsieur Pagani, c'est qu'en fait il n'y a pas d'urgence à voter ce montant dans la mesure où, a priori, comme il faut faire un tour d'horloge pour commencer à distribuer, il n'y a pas tellement d'intérêt à aller mettre 7 millions dans une structure intercommunale qui, si elle est gérée par hasard dans une banque qui lui inflige l'intérêt négatif, va payer de l'argent sur ces 7 millions. On a tout intérêt à garder ça dans les comptes de la Ville jusqu'à ce qu'un tour d'horloge soit fait, qu'on ait le premier bilan pour savoir ce qui va pouvoir être récupéré ou pas, ne serait-ce que parce que quand ça sort des comptes de la Ville, a priori si ce n'est pas financé, et on n'est pas sur un autofinancement des investissements, ça veut dire qu'on doit à un moment ou à un autre emprunter, et donc payer de l'intérêt.

Je ne trouve donc pas très logique de savoir qu'on va donner 7 millions à un fonds qui n'a pas encore décidé des clés d'attribution entre les différentes communes. Comme vous l'avez très justement dit, il faut un tour d'horloge, qui se terminera donc le 31 décembre 2017; à ce moment-là on va commencer à distribuer des montants pour les différents projets. Je ne crois donc pas que ce soit urgent. Même si la loi cantonale nous l'impose, j'ai bien compris; il n'y a pas de problème, ça sera payé. On a payé cette année pour 2016, donc on peut très bien payer en début d'année 2018 pour 2017, parce que vraiment je pense que c'est important. Il y aura peut-être quand même un problème à un moment ou à un autre, parce que j'imagine que les vraies discussions vont commencer quand toutes les communes, de Confignon aux Cherpines en passant par Meyrin et la Ville de Genève, diront combien de logements elles ont construits.

D'ailleurs, j'apprécierais que vous ajoutiez au tableau la statistique que j'aime toujours beaucoup concernant les logements qui ont été construits en ville de Genève et les logements qui ont été construits par la Ville de Genève ou sa fondation; c'est toujours très intéressant à savoir. On verra à partir de ce moment-là, probablement en début d'année 2018, ce qu'on peut récupérer, quelles sont les clés, quelles sont les discussions au sein de ce fonds intercommunal. Je pense que c'est toujours intéressant d'avoir ces discussions pour le Conseil municipal, qui est quand même l'organe de surveillance, même si une fois de plus on a été un peu dessaisis et que ça part dans des structures où l'exécutif est plénipotentiaire.

Je pense que ça n'a pas d'urgence à être voté, parce que, de nouveau, je le répète, à mon avis la Ville de Genève, n'ayant pas la capacité d'autofinancer pleinement ses investissements, a priori on va payer de la dette si tout n'est pas financé, et on va payer de l'intérêt là-dessus, alors que le fonds n'a aucun intérêt à avoir ces 7 millions. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand que je crois que là il fait faux. D'abord je crois qu'en 2017 on a payé la contribution 2017, et que là on nous propose de payer la contribution 2018, donc

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

ce n'est pas 2016-2017; et puis, on doit la payer, cette contribution. Cela dit, je ne pense pas que ce crédit va dans un fonds particulier – hormis dans les écritures – et que ça finit dans une banque où on paie des intérêts négatifs. C'est géré par la trésorerie centrale de l'Etat et ça n'occasionne pas d'intérêts négatifs.

Je crois qu'à un moment donné il faut assumer les choses, et je pense que c'est correct de fonctionner comme ça, en revanche si on pouvait avoir ce tableau des entrées et des sorties dès que possible, ce serait un instrument de pilotage. Puis alors évidemment en 2017 il y aura un certain nombre de rétroactifs, d'ailleurs M. Pagani nous l'avait déjà dit en commission, mais ça ne va pas arriver chaque année, les rétroactifs! Après ce sera effectivement les nouveaux équipements, les nouvelles crèches, les nouvelles classes et les nouveaux logements.

Je précise que la Ville de Genève ne construit pas de logements en propre. Aux dernières nouvelles, je n'ai pas vu que la Ville de Genève finançait des logements directement par son budget d'investissement. La Ville de Genève, et on l'en remercie, finance la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), pour ses fonds propres, de façon que la fondation construite, et puis en ville de Genève il y a aussi heureusement des acteurs privés qui construisent, des coopératives, des promoteurs privés, et c'est le total de ces logements-là qui font l'objet d'un remboursement – vous avez parlé de 400 logements, qui donneront lieu à une ristourne de 8000 francs par logement construit, et je trouve que c'est un bienfait. Tant mieux!

Maintenant, effectivement, ce fonds a été créé pour aider les petites communes qui ont des projets de développement assez importants, notamment à Confignon, mais pas seulement, et qui n'ont pas les moyens de payer ces infrastructures. C'était ça l'idée. La Ville de Genève paie évidemment une contribution plus importante que les autres communes, puisqu'elle représente pratiquement la moitié de la population du canton; aujourd'hui elle compte 200 000 habitants, sauf erreur, le canton en ayant 500 000 maintenant. Les clés de répartition ont été définies dans le règlement du fonds, il n'y a pas de changement quant à ces dernières, et on les a votées au mois de mai après un débat fleuve d'au moins deux heures. Je crois donc que les choses sont parfaitement claires, et je vous invite à voter ces 7 millions ce soir sur le siège. Merci.

M. Adrien Genecand (LR). Je suis navré d'intervenir une troisième fois, mais mes collègues de la commission des finances, et notamment son président M. Simon Brandt, me font remarquer que ce montant figure déjà dans le budget 2018. Monsieur Pagani, dans votre projet de budget qui est déposé, il y a une délibération IV à la page 183... (*ndlr: proposition PR-1250*).

M. Rémy Pagani, maire. On a déjà eu ce débat l'année passée.

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

M. Adrien Genecand. Je vous dis juste que, dans le projet que vous nous déposez, que votre Conseil administratif dépose auprès de ce Conseil municipal, il y a une délibération IV à la page 183 qui demande les 7 millions pour 2018. Alors je ne vois pas très bien ce que vient faire en parallèle un crédit extraordinaire. Peut-être que vous voulez alourdir l'année 2017, d'où probablement ma confusion, et je vous prie de m'en excuser, mais on va traiter de cette question des 7 millions dans le cadre du projet de budget. Il y a d'ailleurs une majorité de ce Conseil qui a décidé que cette subvention d'investissement de 7 millions devait venir en déduction de la somme des investissements globaux. Vous avez donc procédé ainsi: la délibération IV prévoit en son article premier que nous devons payer 7 millions au FIDU, selon la loi. Je ne comprends du coup pas tellement pourquoi vous revenez avec une proposition annexe, qui ne pourrait pas souffrir l'étude en commission des travaux et des constructions, par exemple.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a déjà eu cette discussion l'année passée. C'était très clair que, ici, c'est un crédit d'investissement qu'il nous faut pour décaisser, et que, dans le budget, c'est un crédit inscrit au budget et qui ne va pas en déduction des investissements. D'ailleurs M. Sormanni avait pris position en disant «on le met dans le budget, mais ça ne sera pas une déduction des 130 millions mis à la disposition du Conseil administratif pour les investissements». C'est autre chose. C'est de ce point de vue là qu'il nous faut l'inscrire dans deux endroits pour garantir cette manière de faire. On ne va donc pas recommencer ce débat... Cela dit, vous essayez de compliquer l'affaire; je vous dis que l'affaire est très simple. Franchement, ça m'est égal de renvoyer cet objet en commission. Je vous le réexpliquerai, et on refera un nouveau débat ici en plénière pour dire que ce que nous avons expliqué de manière circonstanciée l'année passée. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci. Monsieur Genecand... (*Exclamations.*)

Des voix. Non!

Une voix. C'est la quatrième fois! Normalement c'est deux fois!

M. Adrien Genecand (LR). Non mais, Monsieur le président, il faut expliquer à M. Pagani: il y a des articles dans les délibérations budgétaires qui sont au même titre que quand on prélève le centime additionnel. (*Brouhaha.*)

Proposition: subvention d'investissement pour la contribution 2018 au FIDU

C'est au même rang d'importance que le prélèvement de l'impôt sur les citoyens. (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) Ah, c'est en plus, donc ça change! Ce que vous voulez, c'est 7 millions en 2018 à travers le budget et 7 millions cette année! Eh bien, c'est très clair, Monsieur Pagani! (*Brouhaha. Remarques.*)

Le président. Voilà, nous allons clore ce débat. (*Remarques.*) Non, je crois que toutes les explications ont été données; nous avons même eu droit à un débat, donc nous continuons la procédure.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 38 oui contre 28 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 37 oui contre 28 non.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3262
2. Communications du Conseil administratif	3262
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3263
4. Résolution du 17 octobre 2017 de MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Chantier du Grand Théâtre: une commission ad hoc pour élucider les causes et évaluer les conséquences de l'inondation» (R-214)	3270
5. Pétitions.	3271
6. Questions orales	3272
7. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulo-drome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1260)	3293
8. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 millions de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (PR-1261).	3308
9. Propositions des conseillers municipaux	3324
10. Interpellations	3324
11. Questions écrites	3324

Le mémorialiste:
Ramzi Touma